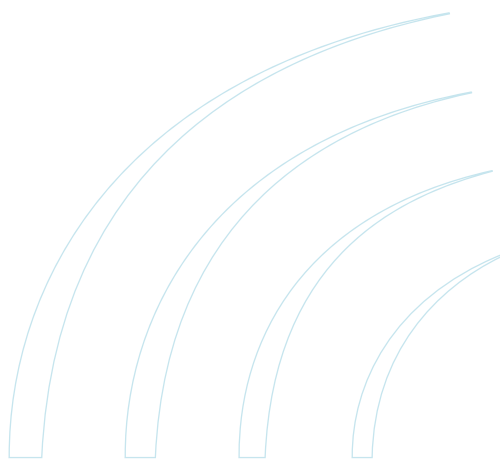


CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

# La parole aux acteurs du handicap à l'université

JUIN 2014



# la parole aux acteurs du handicap à l'université

Ce dossier a été réalisé sous la direction de  
Anne Fraïsse, présidente de l'université Paul-Valéry Montpellier 3  
et Christine Gangloff-Ziegler,  
présidente de l'université de Haute-Alsace

## EDITO

©CPU



La Conférence des présidents d'université a souhaité, suite à la sollicitation de l'Officiel du handicap, réaliser ce dossier pour rendre visible le travail effectué dans les universités pour accueillir et faire réussir les étudiants en situation de handicap. Cela permet de rendre visible ce qui se passe au sein de ses 128 établissements membres dont les 75 universités françaises.

Ce dossier met en avant les actions réalisées par les universités en termes d'accueil et d'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours depuis leur choix d'orientation jusqu'à leur insertion professionnelle.

Mais l'université est également un lieu de recherche et de formation et nous avons souhaité montrer à travers ce dossier que de nombreux laboratoires concentrent leurs activités de recherche sur les thématiques du handicap. Parallèlement, un certain nombre de formations accueillent les professionnels qui travailleront dans le domaine du handicap que ce soit dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou encore dans la conception de technologies développées pour accompagner la vie de ces personnes.

Enfin, l'université est, comme tout employeur, un lieu d'accueil des personnels en situation de handicap, qu'ils soient enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) et doit poursuivre, même si le travail est encore long, le but de remplir son obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

JEAN-LOUP SALZMANN, PRÉSIDENT DE LA CPU

# Table des matières

Historique, contexte, enjeux et perspectives du handicap au sein de l'Enseignement supérieur et de la recherche. . . . .	7
l'Association des professionnels d'accompagnement des étudiants handicapés : APACHES. . . . .	13
Présentation du schéma directeur handicap de l'université de Haute-Alsace . . . . .	15
Témoignage du chargé de mission handicap de l'université de Cergy-Pontoise . . . . .	18
Témoignage de la chargée d'accueil de la mission handicap de l'université François-Rabelais de Tours . . . . .	21
Présentation d'une action de sensibilisation de la communauté universitaire au handicap à l'université Lumière-Lyon 2 . . . . .	24
Témoignage de Charles Rozoy, étudiant à l'université de Bourgogne . . . . .	26
Témoignage de Sonia, étudiante à l'université de Strasbourg . . . . .	29
Témoignages de Sara et Emilie, étudiantes à l'université de Haute-Alsace. . . . .	31
Les actions du Centre national des œuvres universitaires et scolaires sur le handicap . . . . .	33
Handicap et culture, présentation de l'Echo du Corps à l'université de Rennes 1 . . . . .	35

Handicap et sport, la pratique handisport à l'université du Havre . . . . .	37
Accompagnement et suivi de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap . . . . .	40
Présentation de la convention de partenariat à l'université de Toulouse. . . .	43
Présentation des actions de partenariat de Thales avec les universités . . . .	46
Témoignage de Amel Kara-Garcia, ancienne étudiante de l'université Paul-Valéry-Montpellier 3 . . . . .	49
Présentation du laboratoire THIM de l'université Paris- 8-Vincennes-Saint-Denis . . . . .	52
Présentation du Master Technologie et handicap mention Ingénierie et cognition de l'université Paris- 8-Vincennes-Saint-Denis . . . . .	54
Cycle de formation de l'AMUE : Connaissance et accompagnement des personnels en situation de handicap . . . . .	57
Témoignage de Hatem Zaag, directeur de recherche à l'université Paris 13 . .	59
Témoignage de Annie Przybylak-Thonnon, documentaliste à l'université de Haute-Alsace. . . . .	61
Documents et liens utiles :. . . . .	62




# Historique, contexte, enjeux et perspectives du handicap au sein de l'Enseignement supérieur et de la recherche

*Depuis la loi de 2005, la place du handicap dans les universités a considérablement évolué. Simone Bonnafous, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, retrace l'historique, le contexte et expose les enjeux et les perspectives de cette question au sein de l'enseignement supérieur.*



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a totalement rénové la politique en direction des personnes handicapées. Elaborée avec la participation des associations d'usagers, elle donne pour la première fois une définition légale du handicap et introduit le libre choix de leur projet de vie pour les personnes handicapées. Le projet de vie devient alors la base pour la définition des compensations individuelles à mettre en œuvre pour sa réalisation. Cette loi ambitieuse doit permettre l'accès à tout pour tous. Tous les domaines de la vie citoyenne étant concernés, l'accès à l'enseignement supérieur est donc une thématique majeure pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se joint à tous les autres ministères dans une démarche fédérative pour favoriser l'avènement d'une société plus inclusive.





Avec l'article 20 de la loi du 11 février 2005, les établissements d'enseignement supérieur ont été chargés d'inscrire et de former les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant au même titre que les autres étudiants. A cet effet, la loi précise leur responsabilité dans la mise en œuvre de l'organisation, du déroulement et de l'accompagnement des études et des aménagements requis par la situation spécifique des étudiants concernés. Des dispositifs institutionnels ont été mis en place comme le comité de pilotage interministériel pour l'accès à l'enseignement supérieur piloté par le secrétaire général du comité interministériel du handicap (CIH). Cela illustre la volonté de mettre en œuvre une politique transversale en faveur de ce public.

Par ailleurs, les premières chartes cosignées notamment par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Conférence des présidents d'université (CPU), la charte université/handicap adoptée en 2007 et la charte grandes écoles/handicap signée en 2008, ont décliné les obligations faites aux établissements d'enseignement supérieur permettant ainsi de développer l'accompagnement des étudiants jusqu'à leur insertion professionnelle.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a accompagné l'initiation et le développement de la politique en faveur des étudiants handicapés dans les établissements notamment en veillant à l'allocation optimale des moyens budgétaires. En effet, depuis la loi du 11 février 2005, 7.5 M€ sont alloués chaque année aux universités afin de contribuer à la mise en place des aides spécifiques dédiées aux étudiants handicapés, auxquels s'ajoutent des crédits dédiés à la mise en accessibilité du cadre bâti des établissements. Sur la période de 2008 à 2013, le ministère a en effet mobilisé près de 90 M€ de crédits budgétaires pour accompagner les établissements dans la mise en accessibilité de leur patrimoine. Cet effort a été complété par des investissements financés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des contrats de projets Etat-régions 2007-2013. Il faut souligner que le cahier des charges des contrats de projets Etat-régions pour 2014-2020 retient l'accessibilité comme un axe fort.

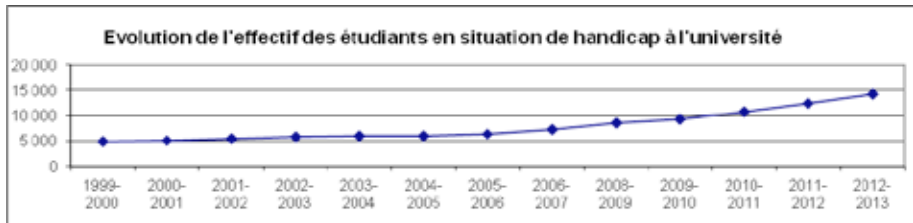
Toujours dans l'objectif d'accompagner les établissements et à la demande de la CPU le ministère a participé à l'élaboration d'un guide de l'accueil et de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université qui a constitué un outil d'information précieux et d'aide méthodologique destiné à l'ensemble de la communauté universitaire. Le ministère s'est aussi attaché en tant que de besoin à apporter aux responsables de ces structures d'accueil, qui sont désignés par les présidents des universités, les conseils techniques et les renseignements pour remplir leurs missions.

Des séminaires et formations ont été proposés, sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, aux personnels des établissements chargés, à des titres divers, de contribuer au bon déroulement du parcours de formation des étudiants handicapés. Par ailleurs, les responsables d'accueil des structures handicap des établissements sont regroupés chaque année à l'initiative de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP). Ces actions de formation et d'information contribuent à harmoniser et développer les pratiques sur l'ensemble du territoire.

Le ministère a également mis à disposition un site internet dédié, [handi-u.fr](http://handi-u.fr), informant le public sur l'ensemble des dispositifs existants dans les universités et mettant à disposition des professionnels des établissements des ressources pour les accompagner dans leurs missions.

Egalement en charge d'accompagner les étudiants handicapés vers l'insertion professionnelle,

les services dédiés aux étudiants handicapés ont développé des collaborations avec les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) mis en place dans les universités suite à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007. Pour les accompagner dans cette mission, et afin de les aider à mieux appréhender la nature et les missions des divers dispositifs et instances en charge de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le ministère a organisé des séminaires dédiés aux structures handicap et aux services d'aide à l'insertion professionnelle et a élaboré et mis à disposition de ces services un guide dédié à cette problématique.

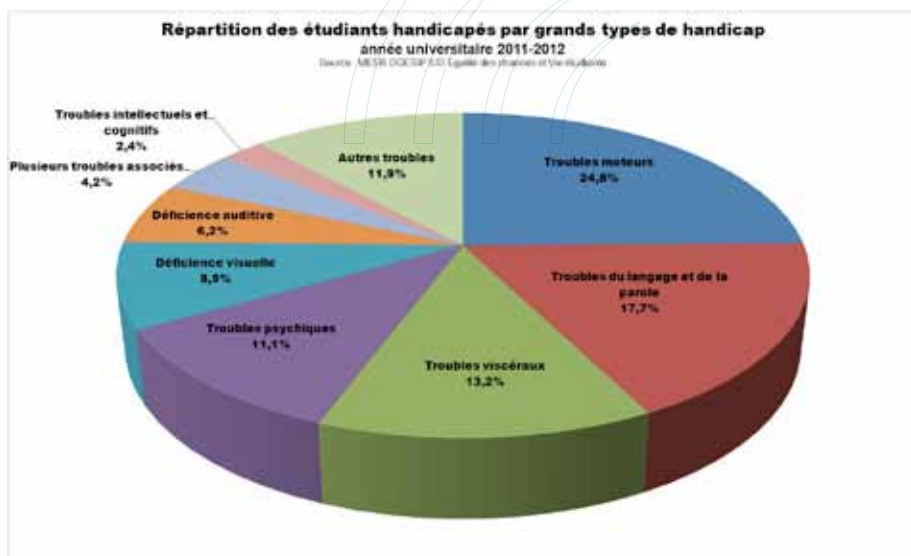


Source : MESR-DGESIP

Si depuis le début du recensement réalisé pour la première fois en 1991 on a observé une augmentation continue du nombre d'étudiants handicapés poursuivant des études supérieures, l'accélération de cette progression après l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 reflète bien les effets de la politique incitative menée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la dynamique initiée par les établissements.

Le nombre d'étudiants handicapés poursuivant des études supérieures est de 2724 pour l'année universitaire 1991-1992 et 7557 pour l'année 2004-2005, l'année précédant la loi du 11 février. Cinq ans après la promulgation de la loi, ce nombre a doublé et depuis il continue à augmenter de plus de 10 % en moyenne chaque année. Le recensement effectué en 2013 dénombre près de 16 000 étudiants handicapés dans les établissements publics sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. 90 % d'entre eux sont inscrits à l'université et bénéficient d'une aide ou d'un suivi à ce titre. Le mouvement général d'allongement de la durée des études, la diversification et la meilleure connaissance des dispositifs d'aide expliquent cette progression.

Plus de la moitié d'entre eux (54,2 %) bénéficient d'une aide humaine, plus des trois quarts (77,9 %) bénéficient d'un aménagement des modalités de passation des examens et deux étudiants handicapés sur trois se voient proposer un suivi spécifique par un référent handicap au sein de leur établissement.

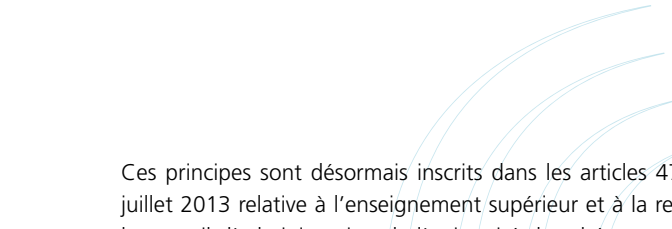


Même si les résultats sont encourageants, la poursuite des études semble encore freinée pour les étudiants handicapés. En effet, par rapport à la population générale les étudiants handicapés sont surreprésentés en licence même si depuis peu on observe une tendance à la diminution des écarts. Concernant plus précisément les perspectives de poursuite d'études en doctorat et même si les étudiants handicapés peuvent, au même titre que tous les étudiants, postuler aux concours de droit commun organisés par les écoles doctorales pour l'obtention de contrats doctoraux, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place dès 2011 une campagne nationale de concours réservée aux étudiants handicapés. Dans le cadre de cette campagne, 9 contrats doctoraux ont été attribués en 2011, 25 en 2012 et 24 en 2013. Leur nombre devrait s'élever à 25 en 2014.

La charte université-handicap 2007 étant parvenue à son terme et afin d'en élargir la portée, une nouvelle charte a été signée en 2012 par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, la ministre des cohésions sociales et de la solidarité et le président de la CPU. Ce renouvellement a été accompagné par la mise à jour du guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à laquelle a de nouveau participé le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette nouvelle charte invite les universités à mettre en œuvre un schéma directeur pluriannuel qui doit veiller :

- à consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés vers l'insertion professionnelle ;
- à développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- à augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
- et à développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.




Ces principes sont désormais inscrits dans les articles 47 et 50 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui stipulent l'adoption par le conseil d'administration de l'université du schéma en matière de politique du handicap et implique une présentation annuelle d'un rapport d'exécution. Chaque établissement peut développer sa politique handicap en s'appuyant sur ses points forts, sa culture, ses spécificités et son contexte local.

Depuis la loi du 22 juillet 2013, le plan d'accompagnement du ministère en direction des établissements s'inscrit dans la volonté de permettre le passage de la compensation de chaque situation individuelle à l'accessibilité de tous les services des établissements d'enseignement supérieur. L'accessibilité pour les étudiants et les personnels doit être réfléchie en amont même si la mise en œuvre de modalités d'accompagnement individuelles doit être renforcée et diversifiée.

Ce plan se décline en mesures concrètes décidées le 25 septembre 2013 dans le cadre du comité interministériel du handicap :

- mise en accessibilité du portail Admission Post Bac afin de faciliter l'orientation des élèves et leur inscription ;
- élaboration d'un guide d'évaluation et d'aide à la décision destiné aux structures d'accompagnement des étudiants pour la mise en place des aménagements les plus adaptés et nécessaires à la réussite du parcours de l'étudiant ;
- amélioration de l'accessibilité des procédures d'élection des représentants des étudiants ;
- accompagnement des établissements à l'élaboration d'une stratégie handicap et d'un plan d'actions pluriannuel à l'échelle de l'établissement en prenant en compte l'ensemble du parcours des étudiants, depuis l'information des lycéens sur les études supérieures jusqu'à l'orientation professionnelle post-diplôme, en passant par la scolarité, les examens, la vie universitaire, les stages et séjours à l'étrangers ;
- soutien à l'élaboration d'outils d'aide à la production de supports pédagogiques numériques accessibles. L'accessibilité des supports pédagogiques est d'ailleurs une des préoccupations du projet France Université Numérique, révélé le 2 octobre 2013 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin que le développement de nouveaux services numériques et la rénovation des pratiques pédagogiques soient au bénéfice de la très grande diversité des publics et notamment les étudiants handicapés ;
- dissémination des démarches de partenariat mises en place dans certaines régions ou académies entre les principaux acteurs locaux de l'orientation, de la formation (enseignement supérieur et secondaire), de l'insertion professionnelle et les acteurs économiques ;
- élaboration d'un accord de collaboration tenant compte du handicap avec les branches professionnelles qui ont une convention avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au-delà des universités et pour étendre les effets positifs induits par les chartes université – handicap de 2007 et 2012, le principe de la charte handicap de la Conférence des présidents d'université et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sera décliné sur d'autres secteurs de l'enseignement supérieur, dont celui des écoles conduisant aux métiers des médias et de l'image, en partenariat avec le conseil supérieur de l'audiovisuel, et le réseau



des écoles du service public

La relance du comité interministériel de l'accessibilité de l'enseignement supérieur par le secrétariat général du comité interministériel du handicap permettra de suivre l'avancée de la mise en œuvre de ces mesures tout en tenant compte de l'évolution des problématiques spécifiques aux étudiants.

A cela s'ajouteront des mesures complémentaires qui seront mises en œuvre dès que les premiers résultats de la politique de recherche dans le domaine du handicap permettront d'acquies une connaissance plus fine des situations de handicap et des besoins qu'elles induisent.

[www.handi-u.fr](http://www.handi-u.fr)

# **L'Association des professionnels d'accompagnement des étudiants handicapés : APACHES**



***Depuis avril 2013, les professionnels d'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur se sont réunis en association : Apaches***

Les établissements d'enseignement supérieur accueillent et accompagnent près de 16 000 étudiants en situation de handicap. Le chiffre est en constante évolution et les situations rencontrées de plus en plus complexes. Cette évolution correspond à la politique inclusive en milieu scolaire ordinaire promulguée dans la loi de 2005, mais aussi à une volonté des établissements d'enseignement supérieur de se doter de structures dédiées à l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques. Les professionnels de l'accompagnement développent des compétences, un savoir-faire, une approche singulière, une capacité à expertiser des situations complexes en mobilisant des équipes pluridisciplinaires. La mise en œuvre d'une stratégie centrée sur des besoins particuliers des personnes handicapées n'a d'autre ambition que de concevoir une université accessible pour tous, et par extension, servir l'ensemble de la communauté universitaire.

L'APACHES (Association des Professionnels de l'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur) est la première association des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur public.

Créée en avril 2013 en vue de travailler en réseau collaboratif, elle se donne les objectifs suivants :

- Regrouper les différents acteurs attachés aux structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur ;
- Créer un lieu d'échanges, d'information et de réflexion entre les personnels de ces structures ;
- Participer à la formation des professionnels de ces structures ;
- Être un organe de représentation et de promotion des actions menées par ces structures,
- Contribuer au dialogue avec les instances de tutelle et les organismes en charge de la coordination et de la mise en réseau des établissements ;
- Établir des partenariats avec les acteurs œuvrant dans le champ du handicap.

Pour atteindre ces objectifs, l'APACHES se concentre cette année sur 3 chantiers prioritaires organisés en groupes de travail.

Le premier chantier d'envergure s'attache à réaliser un état des lieux des structures d'accompagnement des étudiants handicapés dans les établissements. Si chaque établissement dispose d'une structure dédiée, leur rattachement, leurs missions, leur dotation en personnels, la politique d'établissement, les ressources financières ou les partenariats... ne sont pas uniformes. Afin de prendre toute la mesure de nos diversités, une enquête par questionnaire à été menée, 68 établissements y ont répondu. Les premiers résultats sont attendus pour mi-2014 mais certaines tendances ont d'ores et déjà pu être dégagées, de manière à définir les deux autres chantiers.

Ainsi, le groupe de travail «missions et métiers» a pour vocation d'identifier, dans les structures handicap existantes, les différentes fonctions, missions, métiers et compétences nécessaires au bon fonctionnement des structures handicap. Le but étant d'homogénéiser des bonnes pratiques en même temps que de repérer des besoins en moyens humains nécessaires à la réalisation des missions des professionnels de l'accompagnement et à l'identification des besoins de formation des personnes intervenant dans les structures.

Le même travail d'identification et de synthèse sera mené par le groupe de travail «partenariats» qui est amené à faire un état des lieux des relations entre les structures handicap et les autres acteurs du champ du handicap : partenaires institutionnels, monde associatif mais aussi monde de l'entreprise au regard notamment de l'objectif d'insertion professionnelle des étudiants handicapés, défini prioritairement dans la charte université-handicap. Un recensement des bonnes pratiques et des limites de certains partenariats sera le préalable à l'établissement de partenariats avec l'APACHES.

#### **CONTACTS :**

<http://asso-apaches.fr> ou [president@asso-apaches.fr](mailto:president@asso-apaches.fr)

**Présidente :** Marie Coutant, responsable d'accueil des étudiants en situation de handicap à l'EHESS

**Vice-président :** Stéphane Sébille, chargé de mission handicap à l'université de Poitiers

# Présentation du schéma directeur handicap de l'université de Haute-Alsace



***La charte université/handicap de mai 2012 et la loi Fioraso du 22 juillet 2013 demande à chaque établissement d'enseignement supérieur de réaliser un schéma directeur du handicap. Christine Gangloff Ziegler, présidente de l'université de Haute-Alsace, présente le schéma qu'elle a fait voter dans son établissement.***

©CFPU



***Quelle est la situation actuelle à l'université de Haute-Alsace en termes d'accueil d'étudiants et de personnels en situation de handicap ?***

A l'université de Haute-Alsace, nous accueillons cette année 101 étudiants déclarés en situation de handicap sur 7600 étudiants au total, et cela correspond à une augmentation de 8 % par rapport à 2011 (94 étudiants). Dans le cadre de la mission handicap étudiants, nous avons mis en place 1,3 postes permanents afin de les accueillir, auxquels se rajoutent les aides à la personne.

Au sein de nos équipes, nous avons 28 personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 2,7 % de notre personnel, et nous travaillons également avec des entreprises adaptées. Nous avons

affecté spécifiquement à cette mission un tiers de poste.

En matière d'immobilier, 98 % de nos installations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif est aussi de créer des interactions entre les personnes en situation de handicap et les autres. Ainsi, les étudiants ont réalisé et réalisent encore des projets tutorés spécifiques : Joélette, Vélofacil, ... Les laboratoires de l'université travaillent sur des dispositifs qui peuvent amener des développements dans le champ du handicap, l'e-autonomie notamment. Enfin, nous avons mis en place une unité d'enseignement libre en langue des signes qui a un grand succès. (Cf. les témoignages de Sara et Emilie)



## **Pourquoi créer un schéma directeur du handicap dans une université ?**

Un schéma directeur du handicap a été voté en juin par notre conseil d'administration après avoir été réfléchi avec les différents acteurs pendant plusieurs mois. Le but est bien entendu d'améliorer l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

Nous avons pour cela travaillé sur deux axes qui visent à :

- mettre en place une politique inclusive en matière de handicap en associant dans cette démarche globale les étudiants et les personnels au-delà des aspects relatifs au simple accompagnement ;
- donner une véritable cohérence et une réelle lisibilité aux actions de l'université dans le domaine du handicap, tout en les priorisant et en les inscrivant dans une vision pluriannuelle.

Parce qu'il nous faut prendre en compte tous les aspects de la vie et des déplacements des personnes concernées, nous travaillons également avec tous les autres acteurs (villes, transports urbains, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, ...) et visons à aboutir à la convergence de nos politiques en ce domaine.

## **Quels sont les sujets abordés ?**

Notre schéma directeur compte quatre volets. Le premier concerne les étudiants, leur accueil, leur accompagnement et leur insertion professionnelle. Le deuxième est relatif aux ressources humaines et prévoit l'aménagement des postes de travail, le télétravail, la question des recrutements, les partenariats... Le troisième porte sur l'immobilier et l'amélioration de l'accessibilité et enfin le quatrième volet traite de la formation et de la recherche.

Dans chaque domaine, à partir d'un état des lieux, les actions sont :

- déclinées dans le temps ;
- portées et financées par différents acteurs ;
- évaluées à minima annuellement ;
- menées dans un cadre résolument partenarial que ce soit en interne (composantes de l'université, services, personnels, étudiants, etc.) ou en externe (associations, collectivités, ...).

Le plan pluriannuel est piloté par la Présidence en association avec les principaux responsables de volets et donne lieu à un bilan annuel qui doit être présenté en commission de la formation et de la vie universitaire et au conseil d'administration.

## **Quels moyens sont déployés pour mettre en œuvre le schéma directeur ?**

Certaines actions ne nécessitent pas forcément de moyens mais relèvent plus d'optimisation de procédures ou de mises en relations. D'autres bénéficiaient auparavant de financements dédiés.

La période n'est guère favorable à des dotations financières conséquentes ; toutefois la mise en place du schéma a permis de solliciter la fondation partenariale et d'autres partenaires financiers (fondations, Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés, ...), de renforcer le soutien des unités de formations et de recherche (UFR) sur leur budget propre, de flécher plus particulièrement des moyens financiers de la direction du patrimoine.

### *Quel sens politique a ce schéma directeur ?*

Ce schéma permet de contribuer à donner une nouvelle ambition à la politique « handicap » de l'université de Haute-Alsace, menée depuis déjà plus d'une dizaine d'année et de traduire dans les faits celle visée par la nouvelle charte signée en 2012 par la Conférence des présidents d'université.

Au-delà de sa dimension propre, ce schéma pluriannuel handicap s'inscrit, à l'instar du projet d'éco-campus, dans une vision politique plus large qui consiste à s'appuyer sur les caractéristiques de l'université (taille humaine, proximité entre les acteurs, liens forts avec les milieux socio-économiques, transdisciplinarité, approche transfrontalière ...) pour développer ses spécificités ; en l'occurrence l'objectif de l'université de Haute-Alsace est d'afficher la volonté d'être « une université accueillante pour tous ». Notre devise est « Réussir ensemble » : ce schéma traduit cet objectif.

### *Comment est-il perçu par la communauté universitaire et les partenaires de l'université ?*

Ce schéma a reçu l'appui de l'université à travers d'abord ses principaux responsables (directeurs d'UFR, de services centraux...), des membres des conseils centraux, des personnes déjà investies sur ce sujet. La mise en place d'un réseau de référents dans toutes les UFR permettra d'associer plus étroitement l'ensemble de la communauté universitaire.

Il est évidemment bien perçu par l'ensemble de nos partenaires dont les objectifs en la matière rejoignent les nôtres. Nous voyons également l'intérêt des entreprises qui souhaitent pouvoir plus facilement trouver des diplômés du supérieur en situation de handicap en vue de recrutements.

Il faut aujourd'hui que les universités soient encouragées à constituer des viviers de diplômés en situation de handicap jusqu'aux niveaux master et doctorat. C'est une condition nécessaire pour permettre aux employeurs publics et privés de respecter leurs obligations, y compris les universités elles-mêmes grâce au recrutement d'enseignants-chercheurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'état doit mener une politique incitative et soutenir financièrement les universités dans cette démarche en reconnaissant leur rôle majeur dans l'insertion professionnelle à haut niveau de qualification des personnes en situation de handicap.

[www.uha.fr](http://www.uha.fr)

# Témoignage du chargé de mission handicap de l'université de Cergy-Pontoise



***La plupart des universités ont un chargé de mission dédié au handicap. Patrick Courilleau, chargé de mission handicap à l'université de Cergy-Pontoise, nous explique en quoi consiste sa mission.***

©université de Cergy-Pontoise



*Patrick Courilleau et l'équipe de la mission handicap de l'université de Cergy-Pontoise*

## ***Quel est votre parcours ?***

C'est un parcours assez classique d'un enseignant-chercheur.

Je suis un ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan. Après une thèse de mathématiques (soutenue en octobre 1997), j'ai été un an attaché temporaire d'enseignement et de recherche (1998-1999) à l'université de Versailles Saint-Quentin et recruté comme Maître de conférence à Cergy en septembre 1999.

J'ai accepté en plus de mes enseignements et de ma recherche un certain nombre de responsabilités pédagogiques (prépa-Capes pendant 4 ans, Licence 2 Maths-Physique-Info depuis 6 ans, master maths-enseignement depuis 3 ans) et de fonction élective (membre du conseil de l'unité de formation et de recherche Sciences et Techniques pendant 12 ans).

Lors de la mise en place par mon prédécesseur de référents handicap au sein des composantes, j'ai accepté cette mission pour l'unité de formation et de recherche Sciences et Techniques. Puis j'ai été nommé Chargé de Mission handicap en mars 2010 par Françoise Moulin-Civil, présidente à l'époque, et le nouveau président, François Germinet, m'a maintenu dans cette fonction.

### ***En quoi consiste votre mission ?***

A ma prise de fonction, ma mission s'inscrivait dans l'esprit de la charte université/handicap de 2007 et se limitait à la politique handicap pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants : procédures d'accueil, procédures de mise en place des aménagements, achats de matériels. La question des liens avec les lycées de notre bassin semblait être un point à développer, il était ainsi naturel d'y ajouter quelques actions de sensibilisation. Enfin, comme le service est restreint, je participais à toutes les décisions d'aménagements « compliqués ».

Suite à des questions liées aux contrats de certains de nos doctorants ou le recrutement en interne d'anciens doctorants handicapés, j'ai commencé à travailler un peu avec la direction des ressources humaines.

Depuis la nouvelle charte université/handicap de 2012, mon rôle est de définir la politique handicap globale de l'établissement.

### ***Pourquoi faut-il nommer un Chargé de Mission ou un Vice-Président handicap à l'université ?***

La nouvelle charte et surtout la loi Enseignement Supérieur et Recherche du 22 juillet 2013 imposent la rédaction d'un schéma pluriannuel de politique handicap de l'établissement. Un tel schéma est forcément transversal et ne peut se réaliser sans une réelle concertation : les politiques d'accessibilité du bâti concernent à la fois les étudiants et le personnel, la question de sensibilisation concerne à la fois les personnels pour accepter les aménagements proposés pour un étudiant mais aussi les aménagements proposés à un collègue. Ce besoin de prise en compte du handicap doit être pensé à tous les niveaux : au sein des services, des secrétariats, dans l'accessibilité des ressources informatiques, dans l'organisation et les chartes des examens, dans les plannings,... Ce travail ne me semble pas possible en demandant uniquement à chaque service concerné de proposer une réponse.

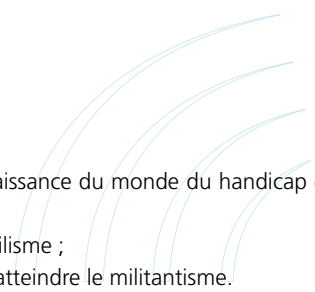
Enfin nous sommes des établissements de formation et de recherche. Nous formons nos étudiants pour rentrer sur le marché de l'emploi et, pour que la loi du 11 février 2005 puisse s'appliquer, il est indispensable que la question du handicap soit prise en compte dans nos formations afin que l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés soit une évidence. Sur la recherche, nous avons les compétences pour répondre à la fois sur les moyens de compensation techniques, médicaux ou technologiques mais aussi pour mieux appréhender certains handicaps.

Vu l'ampleur du dossier, ce portage politique me semble donc nécessiter une personne dédiée au niveau de la présidence.

### ***Quelle a été votre motivation pour accepter ce poste ?***

J'avoue que ma motivation est surtout liée à des facteurs personnels (j'ai plusieurs proches qui sont handicapés). En dehors des motivations personnelles, je tiens à préciser quelques points qui me semblent importants pour être à ce poste :

- une sensibilisation forte sur la thématique du handicap ;

- 
- un niveau minimal de connaissance du monde du handicap et qui n'est pas limitée à un handicap spécifique ;
  - pas de tendance au misérabilisme ;
  - un investissement fort sans atteindre le militantisme.

### ***Quels sont les projets que vous avez mis en œuvre ?***

Sur les trois dernières années, voici les points principaux sur lesquels j'ai été amené à travailler :

- la mise en place d'une nouvelle procédure pour les aménagements d'études avec la création d'équipes plurielles pour tous les cas nécessitant une réflexion pédagogique ;
- un programme d'actions de sensibilisation : conférences, manifestation handisport, communication ;
- une convention signée avec la Maison départementale des personnes handicapées du Val d'Oise ;
- des séances d'information auprès des proviseurs ;
- des échanges avec le rectorat : contacts avec le médecin conseil handicap auprès du recteur pour faciliter le transfert d'information (auprès des lycéens, vers notre université) et avec la conseillère technique chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ;
- la création d'un réseau d'entreprises handi-engagées ;
- la création de pages internet pour nos étudiants handicapés sur certaines associations ;
- en collaboration avec la direction du patrimoine immobilier, l'accessibilité d'une de nos salles de conférence ;
- la mise en place de salles de repos (sur 2 de nos sites).

### ***Quels sont les prochains projets que vous souhaitez mettre en œuvre ?***

En ce moment, je suis en train d'organiser un séminaire interne pour la rédaction de notre schéma directeur handicap afin de sensibiliser plus globalement l'université ; cinq ateliers sont prévus (la politique de ressources humaines, la politique d'accessibilité, la politique de formation et de recherche, la politique d'accueil et d'accompagnement des étudiants et la politique d'accompagnement de l'étudiant vers son insertion professionnelle) qui devront définir des actions et des objectifs avec indicateurs de suivi. Chacun de ces ateliers devra proposer au moins une action de sensibilisation.

Toujours dans l'immédiat, je vais proposer un enseignement « handicap et société » ouvert aux étudiants de Licence 1 et Licence 2 de tous nos parcours.

Je suis bien sûr investi dans les chantiers de l'APACHES. Plus particulièrement, je coordonne le groupe de travail « métiers et missions des structures handicap ». C'est une question que je n'ai pas évoquée, mais le travail en collaboration avec les autres universités est nécessaire pour une politique qui s'inscrit sur des territoires qui ne se limitent pas à celui de nos établissements. Enfin, avec certains collègues de la région Ile-de-France, je travaille sur la réalisation d'une convention « universités-entreprises ».

[www.u-cergy.fr](http://www.u-cergy.fr)

# Témoignage de la chargée d'accueil de la mission handicap de l'université François-Rabelais de Tours



***Toutes les universités ont mis en place un service d'accueil des étudiants en situation de handicap. Lucille Jamais, chargée d'accueil à la Mission handicap de l'université François-Rabelais de Tours nous présente son travail.***

## ***Quel est votre parcours ?***

Après une licence de sociologie, je me suis orientée vers un master sciences de l'éducation avec un sujet de mémoire de Master 1 sur l'intégration d'enfants d'un Institut Médico-Educatif dans le milieu scolaire ordinaire, puis un Master 2 option fonction d'accompagnement en formation, avec comme sujet de mémoire, l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans la vie universitaire. J'ai effectué mon stage de Master 2 à la Mission handicap de l'université de Tours, puis j'ai signé un contrat de travail en tant que chargée d'accueil et d'accompagnement.

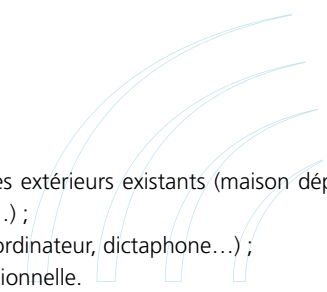
## ***En quoi consiste votre métier ?***

Ma mission principale est d'accueillir et d'accompagner les étudiants en situation de handicap lors de leur vie universitaire, en mettant en place des aménagements pour qu'ils puissent suivre leurs études.

La Mission handicap de Tours travaille en collaboration avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé. La Mission handicap s'occupe de l'aménagement des études, et le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé des examens.

L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap consistent à :

- Evaluer les besoins de l'étudiant tout au long de son cursus ;
- Assurer le suivi des étudiants ;
- Recruter des aides humaines (preneurs de notes, tuteurs, accompagnateurs...) ;
- Faire le lien entre les étudiants et les référents handicap des composantes (administratifs et enseignants) de l'université ;

- 
- Informer sur les organismes extérieurs existants (maison départementale des personnes handicapées, associations...);
  - Prêter du matériel (loupe, ordinateur, dictaphone...);
  - Favoriser l'insertion professionnelle.

Les autres missions sont :

- La recherche de nouveaux matériels techniques ;
- La gestion de l'Unité d'Enseignement d'Ouverture « autour du handicap » ;
- La participation aux événements de sensibilisation de la Mission handicap.

### ***Quels sont vos interlocuteurs à l'université et vos partenaires externes ?***

Au sein de l'université les partenaires principaux sont la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle, les référents handicap administratifs et enseignants dans les composantes, les Bibliothèques Universitaires et le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Au-delà de l'université, nous travaillons avec les entreprises, la Maison départementale Des Personnes Handicapées, les associations spécialisées, Cap Emploi, ...

### ***Comment se déroule l'accueil et l'accompagnement d'un étudiant en situation de handicap dans votre université ?***

L'étudiant prend rendez-vous, dès la rentrée si possible, avec la mission handicap et le Service Universitaire de Prévention et de Promotion de la Santé (pour l'aménagement des examens).

Lors de notre rencontre, nous revenons ensemble sur sa situation, les difficultés qu'elle amène et les aménagements dont il avait pu bénéficier les années précédentes. En fonction de ses besoins, la Mission handicap lui propose diverses aides pour ses études, hors examens, qu'il peut accepter ou refuser (aides humaines ou techniques, aménagement de l'emploi du temps, accès au parking ou à une salle de repos...).

Les aménagements mis en place en début d'année peuvent tout à fait être modifiés en cours d'année s'ils ne correspondent pas aux besoins de l'étudiant.

Chaque aménagement est spécifique à un étudiant particulier et doit lui permettre de poursuivre ses études comme les autres étudiants.

Le but des aménagements n'est pas d'assister l'étudiant mais de pouvoir le rendre le plus autonome possible dans sa vie universitaire, en garantissant l'égalité des chances avec les autres étudiants. C'est pourquoi, la Mission handicap ne se substitue pas aux autres services de l'université, ni aux organismes extérieurs.

Le suivi et l'accompagnement, au cours de l'année, se font en relation avec les référents administratifs et enseignants, qui suivent l'étudiant « sur le terrain ».

Si l'étudiant rencontre des difficultés liées à son handicap lors de l'année, la Mission handicap et l'équipe plurielle (médecin, enseignant, référent administratif) peuvent intervenir pour l'aider.



### ***Quels sont les projets que vous avez mis en œuvre ?***

- Création de livrets d'accueil pour les étudiants et de guides pour les accompagnateurs ;
- Equipement en boucles magnétiques de la salle de spectacle de l'université ;
- Mise en place d'ordinateurs adaptés dans les bibliothèques universitaires ;
- Sensibilisation de la communauté universitaire par des formations ou des journées d'études sur le handicap ;
- Création d'une unité d'enseignement d'ouverture « autour du handicap » ;
- Achat de divers matériels (fauteuils handisport, machine à lire...) ;
- Contractualisation des relations avec la maison départementale des personnes handicapées pour le suivi des étudiants en situation de handicap.

### ***Quels sont les prochains projets que vous souhaitez mettre en œuvre ?***

- Développer les aides techniques et numériques (machine braille, formation ouverte et à distance...) ;
- Améliorer l'accessibilité du site web de l'université ;
- Développer le réseau des entreprises ayant une démarche de responsabilité sociale pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap ;
- Créer une unité d'enseignement d'ouverture « langue des signes française ».

[www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)



# Présentation d'une action de sensibilisation de la communauté universitaire au handicap à l'université Lumière-Lyon 2



***Beaucoup d'établissements organisent des actions de sensibilisation de la communauté universitaire sur le handicap. L'université Lumière-Lyon 2 a organisé le 13 novembre 2013, dans le cadre de son quarantième anniversaire, une journée pour rappeler son engagement sur la question.***

©Rose-Marie Loisy / pour l'Université Lumière Lyon 2



Dans le prolongement de la signature de la charte université / handicap, signée en 2012 par la Conférence des présidents d'université, l'université Lumière Lyon 2 a réaffirmé le 13 novembre 2013 son engagement en faveur d'une politique inclusive en matière de handicap.

Cette rencontre, ouverte à tous, a réuni des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des personnalités des secteurs associatif et institutionnel, tous impliqués dans les problématiques liées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. À cette occasion, l'université a présenté le bilan des actions déjà menées, ainsi que les initiatives et les projets développés en ce sens.

La matinée s'est déroulée en trois temps :

- La présentation des engagements pris par l'université en matière de handicap par Jean-Luc Mayaud, Président de l'université Lumière Lyon 2 ;
- Les interventions de Fabienne Corre-Menguy, Chargée de mission Handicap au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Serge Portalier, Chargé de mission handicap à l'université Lumière Lyon 2 ;
- La présentation par Béatrice Clavel, Vice-présidente médiation, partenariats extérieurs, culture et communication, du programme « Lumière sur le handicap : les initiatives s'affichent », et ses 4 initiatives majeures :
  - La nouvelle démarche collaborative au service de l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Réunissant la Mission handicap, le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé et les composantes pilotes de l'université, elle a pour objectif de faciliter la prise en charge administrative et pédagogique de l'étudiant ;
  - Le don de notes, action solidaire invitant les étudiants à mettre à disposition les notes qu'ils prennent lors de leurs cours ;
  - Le groupe de travail « santé, bien-être et handicap » réunit des enseignants-chercheurs, des acteurs du monde médical, associatif et institutionnel. Il a pour ambition de mener une réflexion scientifique globale sur la prise en charge des personnes en situation de handicap dans le milieu du travail et de leur insertion professionnelle. Les travaux de ce groupe s'inscrivent dans le cadre des Rencontres Université-Société ;
  - La notion de patrimoine dans la perspective inclusive. Enjeux pour la société et l'Université.

L'université Lumière Lyon 2 place le handicap parmi ses priorités, qu'il s'agisse de l'amélioration des conditions d'études des personnes en situation de handicap, ou de la recherche universitaire, dont le handicap constitue l'un des axes prioritaires mobilisant l'ensemble de la communauté universitaire.

Parallèlement à l'organisation de ce type d'événement, l'équipe de la Mission handicap se déplace dans les composantes, lors des réunions de rentrée pour aller à la rencontre des personnels administratifs et enseignants afin de sensibiliser la communauté universitaire sur ce sujet. De plus, l'ensemble des étudiants de première année sont informés, lors des périodes de pré-rentrée universitaire, de l'existence de la mission handicap et de la marche à suivre pour les étudiants concernés. Un appel au don de notes est lancé à cette occasion.

Par la suite, des guides seront distribués aux personnels de scolarité et aux enseignants, afin de faciliter l'accueil et l'accompagnement de ces étudiants aux besoins spécifiques.

[www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)

podcast de la journée :

<http://www.univ-lyon2.fr/culture-savoirs/podcasts/charte-handicap-l-universite-s-engagement-551624.kjsp?RH=WWW>

# Témoignage de Charles Rozoy, étudiant à l'université de Bourgogne



***Les universités accueillent en 2011, 12 000 étudiants en situation de handicap. Charles Rozoy, champion de natation aux jeux paralympiques de Londres et étudiant à l'université de Bourgogne et Sonia, étudiante à l'université de Strasbourg témoignent de leur quotidien et de leurs perspectives.***




## ***Quel a été votre parcours ?***

J'ai toujours rêvé d'aller aux Jeux Olympiques. Vers 7 ans, je suis tombé dans l'eau, au sens propre comme au figuré et j'ai adoré ça ! Je suis rentré en sport études au collège, puis j'ai intégré le pôle espoir natation. J'ai hélas toujours été le champion du monde de l'entraînement car j'étais un gros bosseur, j'avais des qualités physiques, mais j'avais du mal à être le meilleur le jour J en compétition.

J'arrête ma carrière une première fois en 2006 après mon Bac S. Je rentre en médecine mais ce n'est pas la voie qui me convient, je fais une dépression comme de nombreux sportifs qui arrêtent leur carrière. Après plusieurs mois je rebondis sur un brevet d'état de canoë kayak, ce qui me permet de rentrer en 2<sup>ème</sup> année de STAPS (Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives) à l'université de Bourgogne.

En 2008, je reprends la natation à haut niveau pour mes études en STAPS et je deviens champion de France N2 du 50 m papillon en juin 2008. Le 26 juillet alors que je rentre de surveillance d'un plan d'eau en Côte d'Or, j'ai un accident de moto dont je sors avec une paralysie du bras



gauche. Après des déboires médicaux je reprends progressivement la natation et en mars 2009 je deviens Champion de France en natation handisport, puis Champion d'Europe en octobre et enfin, Champion du Monde en décembre sur le 100m Papillon. 2009 est une année chargée puisque tout en préparant ces championnats je valide également ma Licence. Je décide ensuite de continuer en Master, il me faudra finalement 4 ans pour valider la première année mais l'objectif était avant tout de préparer les Jeux Paralympiques de Londres où j'ai remporté le titre sur 100m papillon.

J'ai commencé parallèlement à faire des conférences de sensibilisation au handicap pour les grandes entreprises qui, suite à la loi de 2005 se sont vues contraintes de mettre en place une politique handicap. Progressivement j'ai intégré d'autres thèmes à mes interventions : la motivation, la gestion du stress, l'esprit d'équipe et tout ce qui concerne la relation entre le sport et l'entreprise. J'ai par ailleurs conservé et étoffé mes sensibilisations au handicap en parlant d'insertion, d'adaptation du poste de travail, d'intégration et de formation.

Durant mon cursus universitaire je me suis toujours engagé. Entre 2009 et 2010 j'ai été Président de l'AHSCUB : (association handisport et culture de l'université de Bourgogne). Nous avons développé de beaux projets, comme le projet handi-entreprise qui permet de mettre en relation les entreprises et les étudiants en situation de handicap. Par la suite, je suis devenu Chargé de Mission « Conditions étudiantes et Développement Durable » dans l'idée de m'engager aux côtés de l'université de Bourgogne pour faire avancer les conditions des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui je suis devenu Ambassadeur de l'université de Bourgogne et je continue mes actions de sensibilisation au sein de l'établissement mais pour tous les personnels.

### **Quelle est votre vie au quotidien ?**

Je suis sportif, étudiant et très actif. Je viens de rentrer en Master 2 « Communication et Médiation » dont Pascal Lardelier est responsable. Je souhaitais me détacher de la filière STAPS pour m'ouvrir à d'autres domaines de compétences.

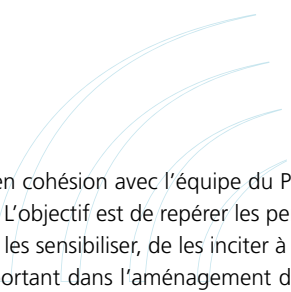
Parallèlement à ma préparation, j'ai créé ma société pour gérer mon image, les conférences que je donne et ma carrière.

A côté de tout cela j'ai été nommé par le Préfet en tant que Personne Qualifiée au Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) de Bourgogne. Ca me permet d'évoluer psychologiquement, de grandir autrement que par le sport et de m'investir dans des missions transversales. J'interviens aussi aux côtés de l'Agence Régionale de Santé sur le « Parcours Santé Jeunes ».

Je suis également ambassadeur de l'université de Bourgogne. Je montre qu'à l'université on peut être étudiant en situation de handicap en ayant un double voire triple projet sans lâcher ses études. Etre étudiant à l'université est une volonté, j'ai choisi mon parcours universitaire. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de partir étudier ailleurs mais il était impossible de mener mon double projet sportif et étudiant. Je suis donc resté à Dijon et à l'université de Bourgogne où tout est fait pour permettre aux sportifs de haut niveau une réussite universitaire.

### **Quelles sont vos actions au sein de l'université de Bourgogne sur le handicap ?**

Je n'interviens pas que sur le handicap. J'ai notamment aidé la création du Pôle d'Excellence aux Pratiques Sportives « PEPS » et participé activement à la politique de développement durable. C'est un rôle de conseil, j'essaie d'avoir un œil extérieur et bénéfique à l'université.



Au niveau du handicap je travaille en cohésion avec l'équipe du Pôle Handicap et notamment le chargé de mission de l'université. L'objectif est de repérer les personnes en situation de handicap au sein de l'établissement, de les sensibiliser, de les inciter à se déclarer afin de mieux les aider. Nous avons aussi un rôle important dans l'aménagement du nouveau campus universitaire pour l'accessibilité à tous.

Je participe aussi à des missions de représentation, de communication et de promotion de l'université de Bourgogne.

### ***Dans un monde idéal que faudrait-il changer pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ?***

Le problème est sociétal, la mentalité autour du handicap doit être complètement repensée. L'Etat a déjà commencé grâce à la loi de 2005. Cependant, il faut aller plus loin et il est important de s'investir au quotidien pour sensibiliser la population. Les gens ne doivent plus avoir peur de déclarer leur handicap, d'en parler, de le montrer et pour cela c'est la conscience collective qui doit être modifiée. Je m'investis depuis longtemps dans la sensibilisation dès le plus jeune âge, dans les écoles, les collèges et les lycées. D'après moi c'est la clé d'une société qui évolue, en effet ce sont les futurs employés, dirigeants, élus et ce sont eux qu'il faut former très en amont pour l'intégrer dans notre future société. Une fois qu'on aura un peu avancé là-dessus, ça sera un grand pas.

Dans les universités il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites mais que les personnes en situation de handicap ne connaissent pas. En effet, ils ne se déclarent pas, donc nous ne pouvons pas leur présenter ce que nous faisons pour eux. L'objectif est donc bien de sensibiliser les futurs étudiants et les professeurs.

La solution, pour agir maintenant, serait d'aller dans chaque amphi, avec un discours très positif pour expliquer cette problématique aux étudiants et les sensibiliser.

Il faudrait parallèlement former les professeurs d'universités et les personnels sur des thèmes tels que :

Comment agir avec un étudiant en situation de handicap, sur l'insertion, mais aussi sur d'autres thèmes d'actualité, comme les étudiants salariés, ou sportifs de haut niveau, comment les aider à mener un double projet...

### ***Comment envisagez-vous la suite, après votre Master, après votre carrière de sportif ?***

J'arrêtera progressivement ma carrière sportive après les Jeux Paralympiques de 2016. J'aurai presque 30 ans donc ma carrière sera plus ou moins derrière moi. De nombreuses opportunités s'offrent à moi mais je verrais le moment venu. J'ai des rêves, j'en ai réalisé, mais il me reste beaucoup de choses à faire. Ce que je veux aujourd'hui c'est m'investir pour changer les mentalités et faire évoluer le regard sur le handicap, la réussite, le rêve.

Je compte toujours m'investir dans la formation des jeunes pour créer une dynamique autour du handicap et de la motivation mais aussi dans les entreprises. Partager est un mot qui me tient à cœur, et une de mes motivations.

[www.charles-rozoy.com](http://www.charles-rozoy.com)

Rozoy, Charles. *Comment j'ai réussi à nager le papillon avec un seul bras sans tourner en rond*, L'Equipe, 2014.

# Témoignage de Sonia, étudiante à l'université de Strasbourg



## ***Quel est votre parcours?***

J'ai obtenu un BEP en carrières sanitaires et sociales puis un Bac sciences et technologies de la santé et du social (ST2S). J'ai ensuite effectué un service civique pendant un an grâce à Unis-Cité auprès de personnes âgées isolées. Aujourd'hui je suis en 3<sup>ème</sup> année de Licence de psychologie à l'université de Strasbourg.

## ***Comment se passent vos études?***

Je suis dyslexique et dysorthographique. Au lycée j'avais un tiers-temps pour réaliser les examens écrits.

La première année à l'université a été très dure car les difficultés sont apparues au fur et à mesure. Au début, j'enregistrais tous les cours pour pouvoir les apprendre mais la densité faisait que je n'avais plus de temps pour conserver une vie sociale. J'avais également beaucoup de craintes par rapport à l'avenir.

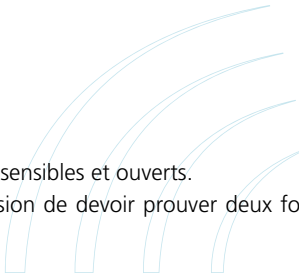
Mais, dès mon arrivée à l'université, j'ai pris contact avec la Mission handicap. Des aménagements ont été mis en place au fur et à mesure pour pouvoir répondre aux difficultés que j'ai pu rencontrer. Mon principal problème étant la prise de note, un assistant d'études a été recruté afin qu'il me transmette ses prises de notes.

## ***Quels aménagements ont été mis en place?***

Je bénéficie d'un assistant d'études pour prendre les notes, d'un tutorat pédagogique ainsi que d'un temps majoré pour mes examens même si cet aménagement ne permet pas de compenser ma dysorthographie. Mes proches ou mon orthophoniste corrigent les documents écrits que je dois remettre mais ça me rend très dépendante d'eux. Un logiciel de correction automatique (Medialexie) me serait indispensable pour gagner en autonomie et être à l'aise dans mes études.

## ***Quel est le regard des autres sur votre handicap?***

Je n'ai pas de problème particulier avec cela. Il y a beaucoup de solidarité de la part de mes camarades de promotion, peut être parce que ma formation en psychologie s'y prête. J'avais beaucoup de craintes par rapport au regard des enseignants et j'ai fait l'erreur de ne pas aller leur parler de mes problèmes dès le début. Mais la plupart de mes enseignants sont compré-



hensifs. Il faut que les gens soient sensibles et ouverts.

Malgré cela, j'ai toujours l'impression de devoir prouver deux fois plus que les autres que je suis compétente.

### ***Que souhaitez-vous faire par la suite ?***

Je souhaiterais obtenir un Master professionnel en psychopathologie clinique voire poursuivre en Doctorat. J'hésite également à passer un concours pour devenir psychologue au sein de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Dans le cadre de mon métier, l'écrit est très important, il faudra nécessairement que je dispose d'un logiciel spécifique afin d'être autonome.

### ***Que faudrait-il améliorer à l'université pour accompagner les étudiants en situation de handicap ?***

L'accueil et l'accompagnement par la Mission handicap de l'université des étudiants en situation de handicap sont très bons et ne nécessitent pas d'amélioration particulière.

En revanche, pour pouvoir suivre les cours, il serait bien que les enseignants transmettent leurs cours écrits car, même si j'ai un assistant d'études pour prendre en note les cours, cela me permettrait de pouvoir prendre connaissance du cours par avance et ainsi d'y être à l'aise afin de pouvoir poser des questions s'il y a un point que je ne comprends pas. Par ailleurs, les enseignants devraient bénéficier de formations sur les différents handicaps afin de pouvoir mieux accompagner leurs étudiants.

Dans mon cas, il y aurait besoin de logiciels adaptés afin de gagner en autonomie et de résoudre mon trouble de l'écriture. Dans ce cadre, les orthophonistes qui nous accompagnent devraient bénéficier de formation continue afin d'être à jour sur le développement des nouvelles technologies qui pourraient nous aider au quotidien.

Enfin, il serait nécessaire de développer des outils pour que les orthophonistes puissent évaluer les troubles pour l'apprentissage d'une langue étrangère. De plus, dans le cadre de ces apprentissages, certains aménagements sont très difficiles à mettre en place ou ne sont pas adaptés à ces troubles.

Afin de contribuer à l'évolution de l'accueil et de l'accompagnement ainsi qu'à la coordination et à l'adaptation des aménagements au sein de mon université, je participe à un groupe de travail sur les étudiants « dys » qui réunit des professionnels, des enseignants-chercheurs, la Mission handicap et des étudiants. Il nous permet de réfléchir ensemble pour trouver des solutions aux difficultés que ces étudiants peuvent rencontrer dans le cadre de leurs études. Cet engagement me semble essentiel car il me permet de faire avancer ces problématiques et ainsi de donner de l'espoir aux étudiants en situation de handicap mais également aux lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études.

# Témoignages de Sara et Emilie, étudiantes à l'université de Haute-Alsace

*Un certain nombre d'universités mettent en place des unités d'enseignement libre sur le handicap. L'université de Haute Alsace propose à ses étudiants de suivre une initiation à la langue des signes françaises. Sara et Emilie nous expliquent pourquoi elles ont fait ce choix.*



## *Quel a été votre parcours ?*

**Sara** : Durant mon année de terminale (2012-2013) j'ai passé le concours d'éducateur spécialisé où j'ai malheureusement échoué, je me suis donc inscrit en fac de droit avec l'intention de repasser le concours. Je suis donc en première année licence, et je prépare également le concours.

**Emilie** : Après un bac scientifique et une première année de classe préparatoire aux grandes écoles à Poitiers j'ai fait 2 années de Licence de Biologie à l'université de Limoges. Actuellement je suis en 2<sup>ème</sup> année de licence de langues étrangères appliquées parcours traduction scientifiques et techniques à l'université de Haute Alsace à Mulhouse

## *Pourquoi avez-vous choisi l'unité d'enseignement langue des signes française ?*

**Sara** : le collège où j'étais, Émile Zola à Kingersheim, accueillait des élèves de la fondation Phare qui étaient malentendants. Ils nous étaient donc difficiles de communiquer avec eux, car ils n'utilisaient que le langage des signes. Et ne pas pouvoir, ni leur parler ni les comprendre me frustrait énormément. Ainsi, quand j'ai vu que j'avais la possibilité de suivre une formation de langue des signes française, je n'ai pas hésité. De plus, c'est une formation qui peut m'être très utile dans le milieu où je souhaite exercer et qui pourra sûrement m'ouvrir des portes. Mais





c'est aussi un enrichissement personnel, connaître les bases de la langue des signes française fait, pour moi, partie de la culture générale.

**Emilie** : J'ai choisi cette unité d'enseignement pour pouvoir prendre conscience des difficultés des personnes sourdes et me faire comprendre par eux, même si ça ne reste qu'une initiation. Par ailleurs, une personne de mon entourage est malentendante et il est important que cette langue soit utilisée par d'autres pour pouvoir communiquer.

Le fait que l'enseignant de cette unité d'enseignement soit lui-même sourd et fasse partie de l'association culturelle des sourds du Haut Rhin a également motivé mon choix car cela me permet d'apporter une autre vision que celle de mes profs habituels.

Enfin, dans le cadre de ma formation et dans un intérêt linguistique, j'ai souhaité découvrir un nouveau système de langue.

### ***Quels sont vos souhaits en matière d'insertion professionnelle ?***

**Sara** : D'ici septembre prochain j'espère intégrer l'école d'éducateur spécialisé ou de moniteur éducateur afin d'être diplômé en tant qu'éducateur spécialisé.

**Emilie** : Par la suite je souhaite finir ma licence et poursuivre en master dans la même spécialité. Pour le moment j'aimerais devenir traductrice ou interprète, peut être en langue des signes française.

# Les actions du Centre national des œuvres universitaires et scolaires sur le handicap



***Le centre national des œuvres universitaires et scolaires est l'opérateur qui gère les bourses sur critères sociaux, la restauration et le logement des étudiants. A ces différents titres, il agit en faveur de l'accueil des étudiants en situation de handicap.***

© CNOUS



## ***Les personnes concernées***

Le CNOUS en tant que lieu d'accueil des étudiants et de travail pour ses personnels est concerné par le sujet du handicap. Pour les étudiants il s'agit plus spécifiquement de l'adaptation des lieux d'hébergement et de restauration et pour le personnel de l'adaptation des conditions de travail

## ***Les interlocuteurs dans les services :***

Les assistantes sociales, les conseillers de prévention, médecins de prévention et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont présents pour permettre l'écoute, l'analyse et la recherche de solution ainsi que la transmission des besoins aux autres interlocuteurs.

Le service des ressources humaines travaille sur l'adaptation des activités professionnelles au handicap rencontré.

Le service patrimoine réalise l'adaptation des lieux de vie et de travail au handicap rencontré. Pour les étudiants, le Dossier Social Etudiant (DSE) en ligne sur le site de chaque Crous qui permet de faire ses demandes de bourse et de logement en résidence universitaire permet aussi d'exprimer ses besoins en fonction de son handicap.

### ***L'application de la loi Handicap***

Les nouvelles constructions de résidences et restaurants sont totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite et peuvent être équipées rapidement pour s'adapter à tout type de handicap particulier.

Les opérations de réhabilitation accordent un soin tout particulier à l'amélioration de l'accessibilité dans la limite des contraintes techniques. Les travaux après diagnostic étaient réalisés à près de 50 % en octobre 2013 avec comme objectif d'être terminés pour la date butoir de janvier 2015.

### ***Les équipements spécifiques***

Des Unités de Logements et Services (ULS) ont été créées sur Nancy, Toulouse Grenoble, Nanterre et Cachan.

### ***Le travail sur l'évolution de la réglementation***

Un suivi et un accompagnement de l'évolution de la réglementation est effectué en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

### ***Aides financières***

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) permet de répondre au cas par cas à des difficultés financières rencontrées par les étudiants.

La fondation Giveka propose à des étudiants accidentés ou blessés des bourses d'études supérieures et au réseau des œuvres universitaires des subventions pour des travaux d'amélioration du bâti destinés aux étudiants handicapés.

[www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

# Handicap et culture, présentation de l’Echo du Corps à l’université de Rennes 1



***La culture peut être un outil d’échange et de sensibilisation autour du sujet du handicap. L’université de Rennes 1, à travers son service culturel, a réalisé un projet autour des déficits auditifs et de ses différentes approches par plusieurs médias.***

En novembre 2012, le service culturel, le service d’aide à la vie étudiante de l’université de Rennes 1 et l’association des étudiants en médecine de l’université ont mené des actions de sensibilisation autour des déficits auditifs et de la parole avec la Compagnie de danse contemporaine Dana.

Les actions se sont déclinées autour de l’accueil en résidence de la compagnie Dana pour la création de la pièce Echo du Corps.

## ***Création du spectacle de danse l’Echo du corps***

@université Rennes 1



“L’écho du corps” est une pièce inspirée du poème éponyme de Ghérasim Luca mêlant un film en super 8 réalisé par Colas Ricard, la danse, le texte et la langue des signes. Ce travail est dirigé par Anamaria Fernandes et Chrystel Petitgas, et interprété par trois danseuses et deux comédiennes (dont l’une s’exprime en langue des signes).

Cette démarche poursuit une recherche entamée depuis plusieurs années par Chrystel Petitgas et Anamaria Fernandes autour du rapport entre le texte et le mouvement, la présence du mot et la présence du corps, leur articulation réciproque.

La présence de la langue des signes dans ce travail est apparue dès la première rencontre avec le poème de Ghérasim Luca. Une parole des mains, du corps, silencieuse et expressive nous semblait évidente. Dès les premières

séances, il a été proposé aux danseuses de créer une langue des signes imaginaire et individuelle, correspondant à la singularité du lien qui s’établissait entre elles et le poème. Par la suite ce choix s’est affirmé davantage, avec notre volonté d’associer à ces singularités, le langage commun de ceux qui ne peuvent entendre ou/et parler.

Ce spectacle est destiné évidemment à tous mais une attention particulière est portée aux spectateurs sourds qui ont accès au poème de Gherasim Luca par le langage des signes.

Ce travail repose à la fois sur la création d'une langue dansée individuelle, personnelle, et l'appropriation de la langue des signes : chaque danseuse intègre dans la partition dansée de véritables morceaux de la traduction en langue des signes.

Quant au film, il saisit de deux manières différentes la rencontre entre les mots du poète et la chair des différents corps présents. Ce film existe à part entière. Au sein de la pièce, seulement certains extraits nous seront délivrés.

La proposition de cet entremêlement a pour but de donner une continuité hors de l'écran à ce qui se passe dans l'image, comme si le poème ne devait finir, ni dans l'espace ni dans le temps, comme s'il était insaisissable et qu'il fallût le traquer dans des espaces et des temps toujours « entre ».

La création dans la salle de spectacle de l'université a fait suite à un accueil en résidence de création dans ce même lieu par le service culturel.

### **Les Ateliers de sensibilisation**

Des ateliers de sensibilisation ont été proposés aux étudiants entendants et mal entendants et personnels de l'université. L'idée étant de s'inspirer du poème pour réinventer ensemble des phrases qui sont ensuite traduites en langue des signes puis vers le geste dansé à travers une langue des signes imaginaire, créée par chacun. Le rendu de ce travail a donné lieu à une exposition photo.

### **Exposition Signes d'Echo d'Anne Barthélémy**

©Anne Barthélémy



Johanna F. signe  
'soie' en LSF



Johanna F. signe  
'soie' imaginée

Cette photographie met en place un procédé qui retranscrit fidèlement le mouvement et la gestuelle propre à la LSF. Les participants aux ateliers ont posé pour des photos sous forme de portraits qui mettent en vis-à-vis un mot signé de manière imaginée, et le même mot « signé » en langue des signes.

[www.univ-rennes1.fr](http://www.univ-rennes1.fr)

# Handicap et sport, la pratique handisport à l'université du Havre



***Toutes les universités ont un service d'activités physiques et sportives et un grand nombre d'entre eux proposent des activités handisport afin de proposer des sports adaptés aux personnes en situation de handicap des universités mais également afin que les personnes valides et handicapées se rencontrent autour d'activités adaptées à tous. L'université du Havre nous présente les actions qu'elle a mise en place.***

©Serge Vittecoq



La loi du 11 février 2005 préconise l'accueil du public handicapé dans les structures sportives (clubs, stades, piscines, universités, EPS à l'école ou collège...) avec une meilleure intégration possible en respectant la notion de « sport pour tous » et « sport ensemble » grâce au sport adapté et au mouvement handisport.

## ***Pourquoi proposer une pratique sportive?***

La pratique du sport ou d'une activité physique et sportive a un double intérêt pour une personne atteinte d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou d'une maladie invalidante. Cela a des effets sur sa santé, son équilibre, son autonomie, une image de soi positivée et « être avec et comme les autres » dans des activités communes avec des valides (intégration sociale...) et cela permet par l'intégration de la personne handicapée dans les activités sportives (en loisirs



ou compétitions) de contribuer à changer le regard des autres participants sur le handicap et renforcer ainsi la solidarité au sein de l'association sportive.

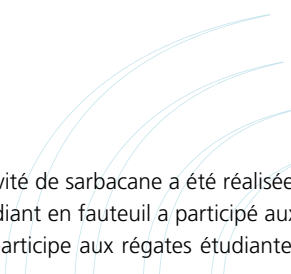
### **Comment rendre possible une telle pratique ?**

L'université du Havre a prévu dans les statuts du service handicap de favoriser la pratique sportive des étudiants handicapés en liaison étroite avec les compétences du service universitaire d'activités physiques et sportives ou par convention avec le mouvement Handisport pour ceux qui souhaiteraient s'orienter vers la compétition au sein des clubs affiliés à la Fédération Française Handisport.

L'université agit dans ce sens en sensibilisant tous les enseignants d'EPS (titulaires et vacataires) à l'accueil possible dans leurs cours d'un public handicapé et les aider à les intégrer, voire lui proposer certaines activités adaptée, en mettant en place des formations pour tous les éducateurs sportifs tout en analysant les contraintes (médicales, financières, matériels adaptés, accessibilité...).

### **Exemples d'activités déjà proposées à l'université du Havre :**

- La Natation apporte aux étudiants handicapés un bien être lié au corps en apesanteur. Elle contribue également à découvrir différentes sensations.
- Le basket-fauteuil permet une mixité des pratiques entre les valides et les personnes en situation de handicap en favorisant les échanges tout en conservant un aspect ludique et collectif. Il nécessite néanmoins l'acquisition de matériel spécifique.
- Le ski alpin apporte aux étudiants en situation de handicap une parfaite intégration car il participe au stage de ski comme les autres étudiants. Mais les contraintes liées aux transports, logements, matériels et à l'accessibilité des stations sont grandes.
- Des cours de gymnastique douce ont été adaptés pour des étudiants non voyants. Cela leur a permis de prendre conscience de leur corps et des mouvements possibles dans l'espace.

- 
- Une expérience d'activité de sarbacane a été réalisée avec un étudiant en fauteuil.
  - En athlétisme, un étudiant en fauteuil a participé aux 10 km du Havre.
  - En voile, l'université participe aux régates étudiantes « handivalides » avec un équipage mixte.

Le Handisport participe à l'accompagnement et au bien être de nos étudiants handicapés...et de toute personne en situation de handicap.

[www.univ-lehavre.fr](http://www.univ-lehavre.fr)



# Accompagnement et suivi de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap



***Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse a permis de monter et de financer des projets, notamment pour favoriser l'insertion professionnelle. Aix-Marseille-Université a ainsi porté une expérimentation pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. Trois ans après, un bilan en a été fait.***

Cette expérimentation a été portée par l'université Paul Cézanne Aix Marseille 3 puis par Aix Marseille Université puisque les 3 universités ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## ***Objectifs :***

L'université s'est donné pour mission de faciliter l'insertion professionnelle de ses étudiants, créant un lien effectif avec le milieu professionnel. Cette mission a pris toute sa place pour les étudiants en situation de handicap avec des actions plus spécifiques et en étroite collaboration avec la cellule handicap de l'université chargée de l'accompagnement des étudiants tout au long de leurs enseignements.

## ***Public :***

Tous les étudiants qui se sont signalés en situation de handicap à l'université (environ 180 étudiants).

## ***Descriptif du dispositif expérimenté :***

Les modalités opérationnelles de l'expérimentation se sont déclinées de la façon suivante :

- la désignation d'un référent dédié au sein de la plate-forme d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université ;
- des modules de coaching spécifiques aux handicapés ;
- la réalisation d'un mini guide des aides existantes ;
- la création d'un espace dédié sur le site web de notre plate-forme ;
- un forum annuel pluridisciplinaire de recruteurs potentiels ;
- des vidéos/témoignages d'étudiants en situation de handicap insérés dans la vie active ;
- la signature de partenariats avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement de l'handicap ;

- 
- des actions de sensibilisation des managers d'entreprises à la réglementation relative à l'égalité professionnelle.

#### **Territoire d'expérimentation :**

Aix en Provence et Marseille

#### **Valeur ajoutée du dispositif :**

Cette mission spécifique d'accompagnement vers l'emploi des étudiants en situation de handicap n'existait pas au sein de l'université, elle est la suite logique de l'accompagnement en matière d'études, elle a su répondre à un réel besoin de ces étudiants qui accèdent maintenant à des diplômes bac +5 et qui, malgré des lois favorables, rencontrent de nombreux obstacles lors de leur entrée sur le marché du travail.

#### **Partenaires techniques opérationnels :**

- l'Association pour Favoriser l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ) ;
- l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) ;
- des professionnels du coaching.

#### **Partenaires effectifs de l'expérimentation :**

- l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) ;
- Cap Emploi ;
- Hanploi ;
- IMS-Entreprendre pour la Cité ;
- Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs (URAPEDA) ;
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

#### **Partenaires financiers :**

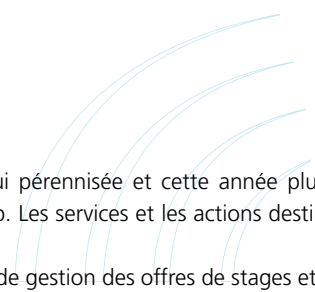
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et l'université.

#### **Durée de l'expérimentation :**

Du 9 juillet 2009 au 31 décembre 2011.

#### **Conclusion :**

Bien que ce projet ne concerne qu'une minorité d'étudiants, il est d'utilité publique. Il a répondu à un réel besoin, il entre dans la continuité des aménagements mis en place au sein des cellules handicap et peut représenter une formidable source de motivation pour les lycéens prêts à entrer dans l'enseignement supérieur.



L'expérimentation est aujourd'hui pérennisée et cette année plus de 800 étudiants se sont déclarés en situation de handicap. Les services et les actions destinés à ce public continuent à être développés :

- Une plateforme numérique de gestion des offres de stages et d'emplois destinées exclusivement aux étudiants en situation de handicap a été ouverte ;
- une convention de partenariat qui réunit l'académie d'Aix Marseille, les universités d'Avignon et d'Aix Marseille et l'association ARPEJEH (association pour accompagner la réalisation des projets d'études des jeunes élèves et étudiants handicapés) dont l'objet est d'aider les élèves et étudiants en situation de handicap, sur le territoire académique, à s'orienter, à découvrir l'entreprise et ses métiers, à encourager les élèves à s'engager dans un cursus post bac a été signée. Dans ce cadre, des journées dédiées à la découverte de métiers et des entreprises sont organisées en direction des étudiants et des lycéens.

<http://www.univ-amu.fr>

# Présentation de la convention de partenariat à l'université de Toulouse



***Afin de favoriser la poursuite d'études et l'insertion professionnelles des jeunes en situation de handicap, les acteurs toulousains du sujet se sont engagés, à travers une convention, à mener ensemble des actions.***


©Laurence Cadieux



**Convention de partenariat entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'éducation nationale, le ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur « université de Toulouse », l'Onisep, le Groupement d'intérêt public – du rectorat de Toulouse la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les entreprises Airbus, Astrium, Cap Gemini, EDF, IBM, Safran, Sogeti, SPIE sud ouest et Thales signée le 13 mai 2011.**

## ***Historique***

Cette convention de partenariat est issue d'une rencontre en 2010 entre Thales, le rectorat de Toulouse, l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace et le PRES de Toulouse. Des partenariats avaient déjà été noués dans le cadre des cordées de la réussite et une volonté



a émergé d'aller plus loin dans les échanges. Le dispositif a été élargi en associant notamment la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) car c'est elle qui agréé les accords d'entreprises concernant le handicap et l'Onisep (portail pour les élèves handicapés, brochures, stands sur les salons type « infosup »).

### Constats

Le partenariat a émergé afin de répondre à deux constats :

- La difficulté pour les entreprises à recruter des travailleurs en situation de handicap à haut niveau de qualification ;
- La difficulté, pour l'éducation nationale, à accompagner les parcours des élèves handicapés vers le lycée et l'enseignement supérieur.

### Objectifs

Les objectifs de cette convention sont de :

- Mobiliser les moyens nécessaires afin que les parcours de formation des élèves et étudiants en situation de handicap puissent se dérouler en milieu ordinaire ;
- Proposer des compléments de compensations matérielles et humaines aux élèves et étudiants en situation de handicap, afin qu'ils soient incités à se projeter dans le cursus de l'enseignement supérieur et à les mener à leur terme ;
- Assurer une collaboration étroite entre enseignement secondaire, enseignement supérieur et entreprises afin que les parcours de formation favorisent une insertion sociale et professionnelle réussies avec un accompagnement du service public de l'emploi formalisé par diverses formes de contrats (CDI, CDD, contrats de professionnalisation ou apprentissage).

Afin de parvenir à ces objectifs, les signataires de la convention ont affirmé leur volonté de concevoir une politique d'accompagnement globale et précoce et pour cela se sont engagés à :

- Concevoir et coordonner un ensemble d'actions cohérentes, visant à proposer des modalités d'accompagnement adaptés et sans rupture tout au long du cursus de formation vers l'emploi ;
- Inscrire dans la durée la définition, la mise en œuvre et le financement d'actions concertées visant à inciter les élèves à s'inscrire dans des cursus de l'enseignement supérieur et à susciter une insertion professionnelle dans le monde du travail ;
- Promouvoir un dispositif sans rupture et cohérent de compensation tout au long du parcours de formation et de qualification jusqu'à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Les entreprises se sont engagées dans la durée (3 ans) avec un engagement financier qu'elles ont pu déduire de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).

Le financement a été délégué au groupement d'intérêt public (GIP) du rectorat de l'académie de Toulouse.

Toutes les actions entreprises dans le cadre de cette convention sont nominatives pour un jeune, élève ou étudiant.

### **Les apports de la convention**

#### **Pour les établissements d'enseignement supérieur :**

La convention a permis d'étayer les aides humaines et techniques déjà offertes par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- des formations sur le handicap ont pu être proposées aux étudiants valides ou non ;
- deux étudiants ont pu bénéficier de financement pour poursuivre une thèse (en sus des bourses spécifiques du MESR et des établissements de recherche ou d'enseignement) ;
- les étudiants-tuteurs peuvent obtenir des compensations ECTS, U.E. citoyenne, et apprennent aussi à mieux connaître les entreprises partenaires et donc à obtenir plus facilement des stages. Ils peuvent aussi citer cette expérience dans leur Portefeuille d'Expériences et Compétences (P.E.C) ;
- le travail en commun avec les entreprises a permis aux établissements d'enseignement supérieur d'identifier des interlocuteurs privilégiés et mieux connaître leurs pratiques.

#### **Pour les établissements gérés par le rectorat (collèges, lycées, classes préparatoires aux grandes écoles, BTS) :**

- accompagnement des jeunes dès le collège afin d'éviter le décrochage ;
- mise en stage plus facile ;
- information des élèves par le biais de parcours découverte des métiers et des formations (informatiques, aéronautiques, spatiales) ;
- expérimentation des techniques adaptées (dont les résultats pourront servir à tous).

#### **Pour les entreprises :**

- partage sur la thématique du handicap et mise en place d'aides d'adaptations communes ;
- meilleures connaissances des mécanismes d'accompagnement d'élèves et étudiants en situation de handicap, afin d'adapter au mieux les conditions de stages et d'accueil de nouveaux salariés handicapés ;
- cohérence plus grande entre les entreprises et les établissements du supérieur sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, et ce, dès la première année de Licence ;
- incitation des élèves en situation de handicap à poursuivre vers le collège, le lycée puis l'enseignement supérieur avec comme objectif principal l'insertion professionnelle qui nécessite une bonne formation la plus précoce possible.

[www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr)

# Présentation des actions de partenariat de Thales avec les universités

## THALES

***Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de l'Aérospatial, du Transport, de la Défense et de la Sécurité, présent dans 56 pays et employant 65000 collaborateurs. Avec 25 000 ingénieurs R&D, Thales offre une capacité unique pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes.***

Gérard Lefranc, Directeur Mission Insertion au sein du Groupe, présente ses engagements et ses actions pour favoriser la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

### ***Quelle est votre mission au sein de Thales ?***

Je suis responsable de la Mission insertion de Thales depuis 2004, à la tête d'une équipe de 4 personnes. La Mission insertion a pour but de définir la politique handicap de Thales et de la décliner sur chaque bassin d'emplois en y nouant des relations avec les différents acteurs locaux : les universités, les représentants de l'état, l'éducation nationale, les centres de réinsertion, etc. Pour ce faire, je m'appuie sur les correspondants handicap du groupe présents sur chacun de nos 50 sites industriels en France.

Cela fait 22 ans que Thales mène une politique handicap volontariste qui se traduit aujourd'hui par l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap travaillant pour Thales. Nous sommes passés d'un taux d'emploi de 2,38 % en 2005 à 5,48 % en 2012.

Nous travaillons essentiellement sur 4 axes :

- L'accès ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en travaillant très étroitement avec les acteurs de la formation afin de permettre aux personnes handicapés d'atteindre de hauts niveaux de compétences.
- La sensibilisation de tous les salariés de l'entreprise. Cela se traduit par exemple par le développement de 4 modules de formation en e-learning en partenariat avec l'université Pierre et Marie Curie et l'université de Cracovie ;
- Le développement du recours aux entreprises du secteur protégé pour certains travaux de sous-traitance, notamment industriels. Cela permet de valoriser le travail effectué par ces entreprises en sous traitant des activités de qualité ;
- Le développement d'aides technologiques tels que Guidéo, Tadeo, Eyeschool, plan numérique.

Cette année, nous allons travailler sur un nouvel axe qui consistera à nouer des relations avec



les autres pays afin de développer notamment les stages à l'étranger pour les étudiants en situation de handicap.

Sur le sujet de la formation, il existe deux types d'entreprises : Les entreprises qui déplorent le petit nombre d'étudiants en situation de handicap et qui justifient ainsi leurs difficultés certaines à recruter et les entreprises comme Thales qui veulent faire avancer les choses par leurs actions concrètes. Pour cela, grâce à des conventions de partenariat, Thales accompagne les missions handicap des universités au travers de financements de bourses d'études, d'aides techniques et travaille très tôt avec les étudiants sur leur insertion professionnelle (accès à l'entreprise, mise en place de tuteur, stage en condition adaptée,...). Ces actions et moyens n'ont pas pour vocation à se substituer aux rôles et missions des universités mais à venir renforcer les dispositifs existants.

### ***Quels sont les partenariats que Thales a montés avec les universités ?***

Le premier accord que Thales a conclu date de 2009 avec l'université Pierre et Marie Curie (UPMC). Cet accord a été signé avec plusieurs entreprises qui avaient la même ambition (Thales, EDF, Total, BNP, Schneider Electric). Il portait sur l'accompagnement des étudiants, leur insertion professionnelle, les stages et la recherche. Cet accord se poursuit aujourd'hui et s'est même renforcé, je suis d'ailleurs membre du conseil des études et de la vie universitaire de l'UPMC.

Nous avons signé également un accord dans l'académie de Toulouse (voir article ci-dessus). Le but est de faire travailler ensemble trois mondes très différents - les entreprises, les universités et l'éducation nationale - sur l'accompagnement des lycéens et des étudiants pour qu'il n'y ait pas de rupture dans leur parcours de formation.

Thales apporte également son expérience à l'élaboration du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) d'Ile de France. Ce plan comporte un axe jeune et, nous travaillons avec les universités d'IDF et les entreprises pour mettre en place à la rentrée prochaine une convention dans laquelle les entreprises et les universités collaborent autour de 4 axes : le lien lycée-université, l'insertion professionnelle, l'accompagnement des étudiants, la recherche et la technologie sur le handicap.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, une collaboration a été initiée pour mettre en place une convention sur le modèle de celle de l'UPMC afin de travailler sur ce bassin d'emploi.


A Nice, un partenariat existait sur le modèle de l'UPMC. Il a été élargi récemment sur le modèle toulousain à l'initiative de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE).

### ***Quels axes seraient à améliorer au sein des universités et des entreprises pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap ?***

Il faut que les pouvoirs publics - le ministère du travail, le ministère délégué aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Conférence des présidents d'université - travaillent à la mise en place de cadres où l'ensemble des partenaires (notamment les entreprises) sur un territoire puissent agir de manière concertée sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Il en va du la Responsabilité Sociale de l'Université sur leur territoire. Il faut permettre à tous les acteurs de converger vers un système dans lequel l'université doit être au centre.

Il est tout à fait essentiel que les universités évitent l'écueil qui consisterait à sous-traiter ses





actions dans le domaine du handicap à d'autres acteurs.

Depuis plusieurs années, les universités ont développé des compétences essentielles dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et il est nécessaire qu'elles poursuivent dans ce sens. C'est une mission de service public et une source d'exemple pour les entreprises.

Pour les entreprises, il est nécessaire de connaître ce que les universités font. Il faut savoir travailler en commun pour répondre aux besoins des étudiants.

Encore trop d'entreprises veulent simplement des CV d'étudiants en situation de handicap sans proposer d'accompagnement à ces étudiants en amont de leur entrée dans l'entreprise.

[www.thalesgroup.com](http://www.thalesgroup.com)

# Témoignage de Amel Kara-Garcia, ancienne étudiante de l'université Paul-Valéry-Montpellier 3

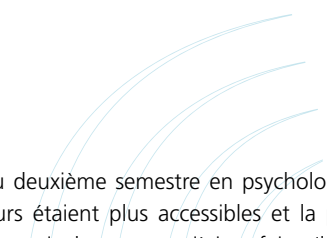


***Toutes les actions que l'université développe pour accueillir et accompagner les étudiants visent à leur permettre la meilleure insertion professionnelle. Amel Kara-Garcia, ancienne étudiante de l'université Paul-Valéry Montpellier 3, revient sur son parcours.***

## ***Quel a été votre parcours d'études ?***

Je suis atteinte d'une amyotrophie spinale infantile, une forme de myopathie très invalidante qui atteint les 4 membres et qui nécessite une aide pour me coucher, me lever ou faire mes repas. Je suis en fauteuil électrique. Je peux par contre manger seule et écrire un tout petit peu mais je fatigue très vite au niveau musculaire.

J'ai passé mon bac en 2000 à Paris et pour poursuivre mes études j'ai dû partir à Bordeaux afin d'avoir un foyer d'hébergement adapté à mon handicap et proche de mon lieu d'études. J'ai fait une première année de médecine qui a été très difficile car il fallait que je prenne des notes et que je sois assidue et rien n'était adapté pour que je puisse suivre mes études. A l'époque, il n'y avait pas d'assistant d'études pour m'aider à prendre des notes. Je n'ai pas eu le concours donc j'ai redoublé mais cette fois à Montpellier. Certains cours ou TD n'étaient pas accessibles, j'ai quand même pu bénéficier de l'accompagnement d'une association d'aide aux malentendants et de l'aide d'une professeur Mme Vidal qui a humainement soutenu mes démarches. Mais là encore tous les aménagements relevaient du bricolage. Pour la seconde fois je n'ai pas eu le concours. Normalement je ne pouvais pas tripler ma première année mais le Recteur m'a accordé une dérogation étant donné le manque d'accessibilité de la faculté et d'aide humaine aux études. Après y avoir réfléchi, je me suis finalement inscrite en première année de sciences, toujours à Montpellier. Pendant plus d'un mois je n'ai pas pu aller en cours car les lieux n'étaient pas accessibles en fauteuil (j'étais d'ailleurs avec une autre étudiante dans la même situation que moi) et j'ai dû me battre avec l'université par l'intermédiaire de la cellule d'accompagnement de l'université et du recteur. L'organisation a été pénible dès sa mise en place et les cours ne correspondaient plus à mes attentes.



Finalement j'ai pu m'inscrire au deuxième semestre en psychologie à l'université Paul-Valéry Montpellier 3. Les lieux de cours étaient plus accessibles et la psychologie, avec des cours de biologies, de statistiques..., restait dans ce que j'aime faire. Il m'a semblé par ailleurs que l'université Paul Valéry avait un service d'accueil des étudiants en situation de handicap plus expérimenté. Après avoir obtenu un DEUG de psychologie j'ai poursuivi en Licence sanitaire et sociale puis en Master 2 que j'ai obtenu en 2007. Pendant mes études, j'ai bénéficié d'aides humaines même si ça restait du bricolage amélioré. La cellule handicap de l'université proposait aux étudiants de ma promotion de prendre les cours pour moi à l'aide de cahier carbone afin que je puisse travailler. Même si les étudiants étaient payés pour le faire, les cours n'étaient pas toujours de bonne qualité et il fallait les compléter par des photocopies de cours d'autres étudiants. L'approche de l'étudiant n'était pas inscrite dans un cadre professionnel mais plutôt bénévole avec une faible rémunération symbolique. Cette situation rendait difficile l'accompagnement aux autres aspects de la dépendance dans le milieu scolaire, à savoir, l'accompagnement au toilette ou l'aide à l'expectoration lorsque j'étais encombrée des bronches. Cependant cela a contribué à faciliter des liens forts avec les étudiants de ma promotion et ouvrir l'échange au-delà des préjugés ou de la pudeur sur le handicap.

Pour le mémoire de Master, il m'a fallu beaucoup d'aides humaines pour faire du secrétariat, j'ai également dû composer soit seule avec beaucoup de fatigue physique et des douleurs soit avec l'aide de mes amis, c'est pour cela que je parle de bricolage. Ce n'était pas une aide humaine complète et organisée.

J'ai effectué mes études avant la loi de 2005 et même si mon Master s'est déroulé après, les services n'étaient pas encore organisés comme ils le sont maintenant.

### ***Comment s'est passée votre insertion professionnelle ?***

J'ai effectué mon stage de Master au comité de liaison et de coordination des associations de personnes handicapées et de malades chroniques de Montpellier puis au centre communal d'action sociale de Montpellier. Dans ce cadre, j'ai réalisé un plan d'action d'amélioration de l'accessibilité de la ville de Montpellier.

Suite à cela, j'ai été embauchée par le centre communal d'actions sociales de la ville de Montpellier en tant qu'agent territorial et conseillère en intervention de développement social. Mon travail consiste à informer les personnes handicapées sur l'accès au droits divers et variés. J'ai également une mission de veille sociale afin d'analyser les besoins sociaux et d'orienter les actions du centre communal d'actions sociales.

Mon poste de travail a été aménagé avec l'accompagnement d'une technicienne d'insertion de l'association française contre les myopathies (AFM) qui m'a aidée à la formalisation de mes besoins. J'ai été agréablement surprise sur l'ouverture d'esprit de mon employeur quant à l'écoute de mes besoins spécifiques.



***Quel message auriez-vous pour un lycéen atteint de la même maladie qui voudrait poursuivre des études supérieures ?***

Aujourd'hui, il existe plus de moyens pour accompagner les étudiants en situation de handicap à l'université que lorsque j'ai fait mes études. En regardant en arrière, je m'aperçois que le chemin a été vraiment difficile mais je ne regrette rien. Si j'ai un message à passer c'est qu'il ne faut pas se mettre de limite mais il faut plutôt les dépasser. Il faut s'informer sur ses droits et ne pas se limiter au stéréotype que l'inconscient collectif pourrait imposer : « tu es handicapé, tu es un handicap ». Aujourd'hui la technologie et la législation évolue très vite et peut contribuer à apporter de nouvelles solutions pour poursuivre ses études et aller au bout de ses projets et de ses rêves. Il ne faut pas hésiter à solliciter de l'aide et rester soi-même. C'est une question de volonté et de respect de soi en tant qu'être humain non catégorisé de handicapé ou non. Je pense simplement que tous les êtres humains sont égaux : faibles, forts, noir, blanc petits ou grand, et que le handicap n'existe que dans les cœurs ! L'accès à l'éducation et à la citoyenneté relève du droit fondamental ne laissant aucune place aux compromis qui relèvent parfois de clivage politique ou autres considérations matérielles. Foncez la tête haute!

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

# Présentation du laboratoire THIM de l'université Paris- 8-Vincennes-Saint-Denis

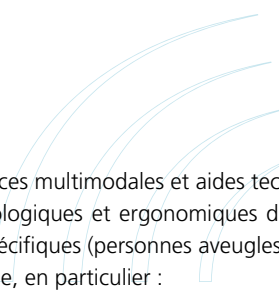


***Les universités sont des lieux de recherche fondamentale et appliquée. Même si il est difficile d'en faire une liste exhaustive, de nombreux laboratoires travaillent sur ce sujet. Le laboratoire Technologies, Handicaps, Interfaces et Multimodalités (THIM) de l'université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis œuvre spécifiquement dans ce domaine pour trouver des solutions adaptées à tous les types de handicap.***

**Le laboratoire Technologies, Handicaps, Interfaces et Multimodalités (responsable : Pr Jaime Lopez-Krahé, responsable adjoint : Pr Dominique Archambault) est une équipe pluridisciplinaire et fédératrice appartenant à l'équipe d'accueil Cognition Humaine et ARTificielle dirigée par le professeur Charles Tijus. THIM (Chart EA 4004) fait partie du LABEX Arts H2H.**

Les travaux de recherche menés dans cette équipe ont pour but d'apporter des aides techniques concrètes et efficaces aux personnes ayant un handicap physique, sensoriel ou cognitif, ainsi qu'aux personnes âgées dépendantes, en utilisant les nouvelles technologies (technologies de l'information et de la communication, robotique, etc.). Ces aides techniques performantes permettent aux personnes en situation de handicap de gagner de l'autonomie et facilitent ainsi leur intégration socio-économique au sein de la société et dans le monde du travail. Les contextes d'application sont variés : enseignement/formation, travail, vie quotidienne, déplacements, vie sociale, ainsi que les problèmes inhérents au maintien à domicile des personnes pré-dépendantes et dépendantes, dont le nombre est en constante augmentation. Les solutions technologiques, si elles n'ont pas vocation à remplacer unilatéralement les aides humaines, permettent d'aborder les problèmes de manière alternative, de proposer aux personnes ayant des besoins particuliers des solutions augmentant leur autonomie, d'optimiser le potentiel des aides humaines.

Parmi les thèmes de recherche abordés par les membres de ce laboratoire, on trouve :

- 
- La conception d'interfaces multimodales et aides techniques adaptatives ;
  - Les adaptations technologiques et ergonomiques dans l'assistance au déplacement des personnes à besoins spécifiques (personnes aveugles, etc.) ;
  - L'accessibilité numérique, en particulier :
    - Le développement d'outils de traitement du signal, de l'image et de reconnaissance des formes ;
    - L'accès aux documents mathématiques et scientifiques ;
    - L'accès aux contenus pédagogiques numériques pour les étudiants handicapés ;
    - L'accessibilité des jeux vidéo.
    - Les interactions entre la technologie, la Langue des Signes Française (LSF) et le Langage Parlé Complété (LPC) ;
    - Le sous-titrage de cours et la prise de notes collaborative ;
    - Les environnements interactifs d'apprentissage adapté ;
    - Les télécommunications et téléassistance ;
    - Les systèmes de communication alternatifs (pictographiques) ;
    - L'aménagement de postes de travail.

L'essentiel des travaux du laboratoire est financé sur des réponses à des appels à projets de recherche (Agence Nationale pour la Recherche, Région, etc.) et des contrats industriels. Le laboratoire est composé de deux Professeurs, un Maître de conférences habilité à diriger des recherches, un Maître de conférences, un attaché temporaire d'enseignement et de recherche, un ingénieur de recherche et plusieurs doctorants et assistants de recherche sur contrats.

D'autre part l'équipe de recherche assure le support du Master HANDI de l'université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis.

[http://www2.univ-paris8.fr/ingenierie-cognition/master-handi/recherche/presentation\\_lab.php](http://www2.univ-paris8.fr/ingenierie-cognition/master-handi/recherche/presentation_lab.php)

# Présentation du Master Technologie et handicap mention Ingénierie et cognition de l'université Paris- 8-Vincennes-Saint-Denis



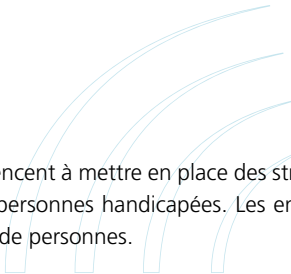
***Les universités développent des formations diplômantes sur le handicap. Depuis 2001, l'université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis propose un Master sur ce sujet.***

**Master Technologie et handicap mention ingénierie et cognition  
(responsable : Pr Jaime Lopez-Krahé, responsable adjoint : Pr Dominique Archambault)**

## ***Présentation et objectifs de la formation***

Le master Technologie et Handicap constitue une formation originale et unique dans le domaine des nouvelles technologies. Il forme des professionnels répondant aux préconisations des lois existantes, notamment la loi du 11 février 2005 sur l'intégration des personnes handicapées et le droit à compensation. Les étudiants sont formés aux nouvelles technologies de l'information (réseaux, informatique, traitement du signal, logiciels spécialisés...) et aux domaines en relation avec le handicap (neurosciences, domotique...), permettant ainsi la mise en place de solutions facilitant l'intégration socio-économique des personnes handicapées physiques et sensorielles dans leur environnement social et professionnel.

Ces solutions techniques répondent également aux problèmes nouveaux rencontrés par les personnes âgées. En effet, l'allongement de la durée de vie provoque chez un grand nombre des difficultés compliquant le maintien à domicile (surdité, mobilité, problème de vision...). Les nouvelles technologies apportent des solutions à cette population grandissante : réseaux, téléalarme, domotique, aide technique à la mémoire...



Les pays européens commencent à mettre en place des structures législatives et réglementaires en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Les entreprises sont ainsi aujourd'hui obligées d'embaucher ce type de personnes.

La formation s'appuie sur un réseau de professionnels externes de très haute qualité et aux compétences variées et sur des laboratoires et des équipes de recherche nationaux et internationaux reconnus dans ce secteur. Le diplôme se veut ainsi multidisciplinaire (informatique, traitement du signal et de l'image, neurosciences, médecine, ergonomie, psycholinguistique, etc.).

Il s'agit d'un secteur en forte croissance qui concerne plusieurs disciplines, et pour lequel il n'existe pas actuellement de personnel qualifié. Nous proposons une formation supérieure adaptée dans ce domaine : une formation universitaire de haut niveau qui complète les compétences des participants et ouvre de nouveaux horizons dans leur profession.

Bien que ce master soit à orientation professionnelle, il forme chaque année des candidats à vocation de recherche. Un stage dans un laboratoire qualifié permet une poursuite des études dans le cadre d'un doctorat.

Le Master Technologie et Handicap fait partie de l'IDEFI « CréaTIC », lauréat de l'appel d'offres des Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes (2012)

### **Compétences visées**

- Conception et réalisation de logiciels adaptés ;
- Conception et réalisation de sites web accessibles ;
- Conception technique : adaptation technique des postes et du lieu de travail, soutien logistique en informatique, applications en médecine et para-médecine ;
- Ingénierie de recherche et d'applications dans un contexte multidisciplinaire ;
- Gestion de projets techniques, coordination de projets multidisciplinaires.

### **Offres d'emploi identifiées**

- Spécialistes ouverts à des emplois nouveaux dans le domaine de l'informatique, l'architecture, des ressources humaines, milieux médicaux, techniques, pédagogie ;
- Professionnels répondant à la demande existante d'experts en aides techniques ainsi qu'en adaptation des postes de travail, création et maintenance de logiciels d'éducation spéciale, accessibilité des logiciels et éléments d'interfaces, connaissance de ces outils pour leur application dans le cadre de la formation d'origine ;
- DRH : recrutement, législation et démarches administratives pour l'embauche des personnes handicapées ;
- Encadrement, chargés de mission dans les collectivités locales et les administrations (MDPH) ;
- Encadrement technique dans des entreprises spécialisées et associations ;
- Contrats et conventions d'entreprise avec l'AGEFIPH.





## Taux d'insertion professionnelle

Selon une enquête de novembre 2010, 90 % des titulaires du master ont trouvé un emploi et plus de 80 % ont été embauchés moins de six mois après l'obtention du master Technologie et Handicap. La moyenne du temps mis pour trouver un emploi est inférieure à trois mois. La fourchette des salaires s'étend de 20 220 € net annuel (contrat doctoral) à 47 000 € avec une moyenne de 25 384 €.

## Travaux d'étudiants

Les nombreux projets réalisés par les étudiants sont un apprentissage à la gestion de projets et l'occasion pour les étudiants de découvrir un domaine particulier. Voici quelques exemples de ces projets :

- LSF sur le Web est un dictionnaire unilatéral de la langue française vers la Langue des Signes Française (LSF). LSF sur le Web propose aux internautes d'apprendre ou de se familiariser avec la LSF. Il propose aujourd'hui plus de 2000 signes. Ce site bénéficie de plus de 2 millions de consultations uniques dans l'année.  
(N. Afsari, M. Chanteur, V. Lamit, F. Michaut)
- Pictokids est un logiciel d'aide à la communication bidirectionnelle par le biais de pictogrammes. Il s'adresse aux personnes présentant un handicap de communication, ainsi qu'à leur entourage.  
(K. Ahnache, I. Lopez Fontana, A. Mortera, M. Zbackh)
- Du Bout des Lèvres est un site web d'accompagnement à l'apprentissage de la lecture pour les enfants sourds au travers du Langage Parlé Complété.  
(M. El Haj, S. Bekradda, L. Giry)
- Efficasouris est une plateforme de jeu pour les enfants permettant d'évaluer la manipulation de la souris chez l'enfant handicapé moteur, et ainsi d'améliorer l'accès à l'outil informatique.  
(A. Adameczek, T. Choquet, K. Huynh, C. Lefur)
- MemAlz est une application mobile destinée à soutenir et à stimuler la mémoire des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer au premier stade, grâce à des fonctions utiles au quotidien pour le patient.  
(V. Destin, A. Pex)

[www.master-handi.fr](http://www.master-handi.fr)

# Cycle de formation de l'AMUE : Connaissance et accompagnement des personnels en situation de handicap



***L'agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE) propose des formations régulières aux responsables des ressources humaines des universités afin de les sensibiliser à ce sujet.***

## ***Contexte et objectifs :***

Les universités ont la charge de la réalisation d'un plan d'actions spécifique en matière de ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap.

- La charte université/handicap signée le 4 mai 2012 pour cinq ans entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère du travail de l'emploi et de la santé, le ministère des solidarités et de la cohésion sociale, la conférence des présidents d'université (CPU) précise les objectifs de cette mise en œuvre.
- Le dispositif pour améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'environnement professionnel de l'université, est par nature transversale puisqu'elle s'appuie sur la synergie des compétences de différents acteurs : chargé de mission/référent handicap, DRH, assistant-e social, médecin de prévention...
- La direction des ressources humaines coordonne le plus souvent l'action des différents services pour une meilleure prise en compte du handicap en cohérence avec le plan stratégique de l'établissement.

Le cycle de formation a été conçu par le groupe de travail Responsabilité Sociale de l'Employeur (RSE) de l'Amue, composés d'experts-es du sujet du handicap au sein des universités et des organismes de recherche.

L'ensemble du programme est structuré autour de 3 modules d'une journée chacun :

- Module 1, le socle des connaissances obligatoires
- Module 2, les enjeux stratégiques d'une politique handicap
- Module 3, l'intégration, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi



**Les objectifs du cycle de formation :**

- Renforcer la connaissance du handicap et de son cadre juridique ;
- Analyser les dispositifs actuels mis en place dans certaines universités ;
- Fédérer un réseau de ressources transverses au sein de l'établissement ;
- Intégrer la spécificité du handicap dans la gestion RH de l'encadrement des équipes ;
- Développer l'accès à l'emploi des personnels handicapés;
- Préparer l'intégration d'un agent en situation de handicap;
- Réagir lors de l'apparition d'une situation de handicap chez un agent ;

**Publics :**

Référent(e)/Chargé(e) de Mission Handicap, directeur(trice) des ressources humaines, assistant(e) social(e), médecin de prévention, chef(fe) du service du personnel enseignant(e)s-chercheur(e)s et BIATSS, mais aussi toute personne impliquée dans le recrutement, l'insertion, le reclassement ou le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés.

[www.amue.fr](http://www.amue.fr)

# Témoignage de Hatem Zaag, directeur de recherche à l'université Paris 13



## *Quel est votre parcours ?*

J'ai réalisé toute ma scolarité à Tunis, au Lycée pilote Bourguiba, j'y ai décroché mon baccalauréat scientifique avec le premier prix du président de la république. C'est à Toulouse de 1990 à 92 que j'intègre la classe préparatoire scientifique du lycée Pierre de Fermat, puis c'est l'admission à l'École Normale Supérieure (ENS), rue d'Ulm à Paris, le CNRS sur un poste de Chargé de Recherches, affecté à l'ENS et enfin l'obtention du doctorat en mathématiques (sous la direction du professeur Frank Merle, à l'université de Cergy-Pontoise). De 1999 à 2001, je suis détaché au Courant Institute à New York University et en 2003 j'obtiens mon Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) à l'université de Cergy-Pontoise. Je suis actuellement Directeur de Recherches au CNRS, affecté à l'Université Paris 13. Mon handicap s'est déclaré en 1983 à l'entrée au collège, avec de très légères difficultés motrices. Progressivement, j'ai perdu des forces et de l'autonomie, et aujourd'hui, je suis en permanence dépendant de mon fauteuil roulant électrique.

## *Quels aménagements ont été mis en place pour que vous puissiez exercer votre métier ?*

Pour mon poste actuel à Villeteuse, 3 aménagements ont été effectués :

- la création de toilettes adaptées situés à mon étage ;
- la motorisation de 4 portes de couloirs ;
- la pose de trois plateformes le long d'escaliers, me permettant d'avoir un « plan B » pour accéder à mon bureau au 4eme étage.

Je n'oublie pas non plus le remplacement de l'ascenseur (qui était et reste mon « plan A » pour accéder à mon bureau), car il était en fin de vie.

Mon employeur (le CNRS) et mon université d'accueil (Paris 13) ont contribué tous les deux au financement des 3 aménagements cités.

## Quels sont les progrès que l'université doit faire en matière de handicap ?

Je vois 3 axes :

**L'accessibilité** : Garantir l'accessibilité universelle à tous les types de handicap, avant la date butoir de 2015, tel que prévue dans la loi du 11 février 2005. La France, et pas seulement l'université française, accuse un retard énorme sur cette obligation, et le chantier reste colossal, car les vieux bâtiments non-accessibles constituent « la norme ».

À ma connaissance, rares sont les établissements universitaires qui ont mis en place une véritable politique de mise en accessibilité (il y en a quand-même, fort heureusement). La bonne nouvelle, c'est que la prise en compte des normes d'accessibilité dès la conception est entrée dans les mœurs, en ce qui concerne les nouveaux bâtiments. En revanche, pour les vieux bâtiments, on se limite souvent à du cas-par-cas, à l'occasion de l'accueil d'une nouvelle personne handicapée dans l'établissement.

**L'accompagnement dans les études** : Élaborer et mettre en œuvre un projet d'études et plus tard un projet professionnel, ça n'a rien d'évident pour un étudiant lambda. Que dire si une situation de handicap venait perturber le quotidien ou menacer les ambitions ? Pour que le handicap ne soit pas un frein aux études ou à l'emploi, il est nécessaire de prodiguer à l'étudiant handicapé un accompagnement personnalisé, tout au long de la scolarité.

Aujourd'hui, toutes les universités se sont dotées d'un service dédié à l'accueil des étudiants handicapés. Ce service étudie en particulier les aménagements de locaux ou de poste, mais aussi les éventuels aménagements horaires, notamment pendant les examens (avec l'octroi d'un temps majoré le cas échéant).

Pourtant, je regrette l'absence d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) à l'université tel que cela existe dans le primaire et le secondaire. Il serait également intéressant de développer le tutorat car un tuteur (qui n'est ni un professeur, ni un AVS), c'est l'ouverture sur l'autre, l'ailleurs et le futur, compensant ainsi les éventuelles entraves dues au handicap.

**Le recrutement** : Si des dispositifs existent pour l'accueil des personnes handicapées étudiantes, beaucoup reste à faire pour leur insertion en tant qu'employé dans l'administration et surtout l'enseignement et la recherche.

Tout comme la plupart des administrations publiques, les universités sont encore loin de satisfaire à l'obligation d'emploi (6 % de personnes handicapées dans toute entreprise de plus de 20 personnes).

Si le CNRS a fait des efforts en la matière, beaucoup reste à faire, à en croire l'ATHAREP, l'Association Travail et Handicap dans la Recherche Publique.

Les universités devraient suivre la dynamique lancée par le CNRS sur le sujet et d'une façon plus générale, un meilleur accès des personnes handicapées aux concours « grand public » devrait être permis.

# Témoignage de Annie Przybylak-Thonnon, documentaliste à l'université de Haute-Alsace



## *Qu'avez-vous fait comme études et comment s'est déroulée votre carrière ?*

J'ai fait un baccalauréat technologique en sciences biologiques, option biochimie en 1983. J'ai exercé la profession de technicienne de laboratoire dans le secteur privé (travaux publics) jusqu'en 1993, date de mon licenciement pour inaptitude physique à reprendre cet emploi, suite à une longue maladie qui a conduit à la reconnaissance de travailleur handicapé. J'ai débuté à l'Education nationale, à l'université de Haute-Alsace en 1993, dans le cadre d'un emploi solidarité (à 50 %). Le contrat a été consolidé pendant 1 an à temps plein. Dans le même temps, j'ai passé et réussi les concours de technicien de laboratoire et celui d'adjoint administratif. J'ai opté pour la carrière administrative. En 2002, j'ai réussi le concours de secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, puis l'examen professionnel de Classe Exceptionnelle en 2008. Depuis 2008, je tente le concours d'Attaché d'administration.

## *Quels aménagements ont été mis en place pour que vous puissiez exercer votre métier ?*

Un fauteuil ergonomique a été acheté. Mes horaires de travail ont été adaptés en fonction des horaires des transports en commun lorsque je prenais ceux-ci.

## *Quels sont les progrès que l'université doit faire en matière d'accueil et d'accompagnement des personnels en situation de handicap ?*

Rendre attentif les chefs de service et autres personnels encadrants au fait que les personnels handicapés, outre un aménagement physique de leur poste de travail, doivent bénéficier d'horaires adaptés afin de pouvoir être aussi performants que les personnels «valides».

## Documents et liens utiles :

[www.handi-u.fr](http://www.handi-u.fr)

Le guide d'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université :

<http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2013/11/Guide-handicap-web2.pdf>

La charte université handicap de 2007 :

<http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/66/8/20668.pdf>

La charte université handicap de 2012 :

[http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2012/04/Charte\\_Universite-Handicap\\_4\\_mai\\_2012.pdf](http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2012/04/Charte_Universite-Handicap_4_mai_2012.pdf)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315&categorieLien=id>

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id>

Retrouvez l'intégralité de ce dossier sur le site de la Conférence des présidents d'université : [www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)

Ce dossier a été réalisé par Clotilde Marseault, chargée de mission vie étudiante et questions sociales de la Conférence des présidents d'université.

### **Remerciements :**

Fabienne Corre, Marie Coutant, Christine Gangoff-Ziegler, Anne Fraïsse, Patrick Courilleau, Lucille Jamais, Marie Reverdy, Myrtille Perrin, Charles Rozoy, Sonia, Sara, Emilie, Jean-Paul Roumegas, Florence Turot, Marie-Aude Lefevre, Serge Vittecoq, Régis Debons, Abed Staali, Laurence Cadieux, Gérard Lefranc, Amel Kara-Garcia, Dominique Archambault, Hervé Rivières, Hatem Zaag, Annie Przybylak-Thonnon, Xavier Teissedre, Johanne Ferry-Dély, Denis Ehrsam, Hubert Briand, Virginie Sément, Tania Martins.



Conférence  
des présidents  
d'université